

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET
DES BIBLIOTHEQUES
(ENSSIB) 1112

DEA

Sciences de l'Information et de la Communication

option : Economie et Management des Services d'information

MEMOIRE DE DEA

PLACE ET ROLE DES SERVICES D'INFORMATION DANS LA CONDUITE DE LA
RECHERCHE AU CONGO

Dady Bruce DEMBY

Sous la Direction de M. Salah DALHOUMI (ENSSIB)

1995

Université Lumière
Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

Université Jean
Lyon 3

EXAM 11/1995 DEA 22

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET
DES BIBLIOTHEQUES
(ENSSIB)**

DEA

Sciences de l'Information et de la Communication

option : Economie et Management des Services d'information

MEMOIRE DE DEA

**PLACE ET ROLE DES SERVICES D'INFORMATION DANS LA CONDUITE DE LA
RECHERCHE AU CONGO**

Dady Bruce DEMBY

Sous la Direction de M. Salah DALHOUMI (ENSSIB)

1995

Université Lumière
Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

Université Jean
Lyon 3

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes dont la contribution, directe ou indirecte, a permis la réalisation de ce Mémoire, et plus particulièrement à :

M. **Salah DALHOUMI**, Maître de conférences à l'ENSSIB pour la direction de ce travail ainsi que pour les aides matérielles qui m'ont été très précieuses pour la réalisation de ce mémoire;

M. **Jean-Michel SALAUN** Maître de conférences à l'ENSSIB pour ses conseils;
M. **Jean Gilbert NITOU**, Directeur de l'information scientifique et technique au Congo;

M. **Thierry LAFOUGE** Maître de conférences à l'ENSSIB pour sa disponibilité à mes diverses sollicitations;

M. **Sylvain NZASSI-IBOUANGA**, Coordonnateur technique du REDICIST au Congo;

M. **Noe Emmanuel MBEMBA**, au Centre National de Documentation à Brazzaville.

Mes remerciements aussi aux directeurs du CRVZ et du CERGEC à Brazzaville ainsi qu'à Monsieur **TATHYS COSTODES**, responsable du Service de documentation du CRVZ, sans oublier **Nabil Ben ABDALLAH** et **Nabil GADER** étudiants à l'ENSSIB.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

ERRATUM

Page 40, septième ligne.

Au lieu de:

- Avoir un personnel qualifié
pour faciliter la recherche des informations:43%
- Offrir de bonnes conditions de travail :11%

Lire:

- Fournir les informations désirées :51%
- Offrir de bonnes conditions
de travail : 14%
- Avoir un personnel qualifié : 8%
- Faciliter la recherche des infor-
tions : 45%

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION

4

- Problématique
- Hypothèses
- Méthodologie

I PRESENTATION DU CONGO

7

1.1 Indicateurs sociaux

7

1.2 Situation politique et sociale

7

1.3 Situation économique

8

1.4 Le commerce extérieur

9

II LE PAYSAGE INFORMATIONNEL CONGOLAIS

11

2.1 Le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication

11

2.2 Les Médias

11

2.2.1 La Radiodiffusion congolaise

11

2.2.2 La Télévision congolaise

12

2.2.3 La Presse écrite

13

2.3 Les Services d'information

14

2.3.1 Genèse de l'activité documentaire au Congo

15

2.3.2 La Direction générale des Services de Bibliothèques, des Archives et de Documentation (DGSBAD)

15

2.3.3 La Bibliothèque Nationale

17

2.3.4	Le Centre National de Documentation (CND)	18
2.3.5	Les Archives Nationales (AN)	19
2.3.6	Le Centre National de Documentation et d'Information Scientifique et Techniques (CNDIST)	20
2.4	Remarques sur la BN, le CND, et les AN	20
2.5	Les Réseaux d'information documentaire	23
2.5.1	Le Réseau de Documentation et d'Information Agricole Congolais	23
2.5.2	Le Réseau National de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (REDICIST)	24
2.6	Pour une organisation des activités documentaires : les Réseaux ou les associations?	25
2.7	Conclusion	26
III	LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU CONGO	27
3.1	L'organisation de la recherche scientifique	27
3.1.1	Le Conseil National de la Recherche Scientifique	29
3.1.2	La Direction Générale de la Recherche Scientifique	29
3.1.3	Les organismes de recherche	30
3.1.3.1	Le Centre National de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (CRVZ)	31
3.1.3.1.1	Le Service de documentation	32
IV	PLACE ET ROLE DES SERVICES D' INFORMATION DANS LA CONDUITE DE LA RECHERCHE	
4.1	Méthode de l'enquête	34
4.2	L'échantillon	34

4.3	Le Questionnaire	35
4.4	Analyse des résultats	35
4.4.1	Nécessité de la recherche pour le développement du Congo et importance de l'information pour la recherche	35
4.4.2	Place accordée aux Services d'information pour la recherche d'informations	36
4.4.3	Rôle des Services d'information pour l'obtention des informations	38
4.4.4	Les pratiques informationnelles des chercheurs	43
4.4.4.1	L'usage des Services d'information	44
4.4.4.2	Les relations entre chercheurs	44
4.4.4.3	Les achats de documents	45
4.4.4.4	L'obtention des informations "sur le terrain"	47
4.4.5	La productivité des chercheurs	49
4.4.6	Les chercheurs face aux nouvelles technologies	50
4.4.7	Conclusions	51
	CONCLUSION GENERALE	54
	BIBLIOGRAPHIE	55
	ANNEXES	58
	- Liste des personnes - ressources rencontrés	
	- Questionnaire	
	- Bordereau de saisie du REDICIST	

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET
DES BIBLIOTHEQUES
(ENSSIB)**

DEA

Sciences de l'Information et de la Communication

option : Economie et Management des Services d'information

MEMOIRE DE DEA

**PLACE ET ROLE DES SERVICES D'INFORMATION DANS LA CONDUITE DE LA
RECHERCHE AU CONGO**

Dady Bruce DEMBY

Sous la Direction de M. Salah DALHOUMI (ENSSIB)

1995

Université Lumière
Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

Université Jean
Lyon 3

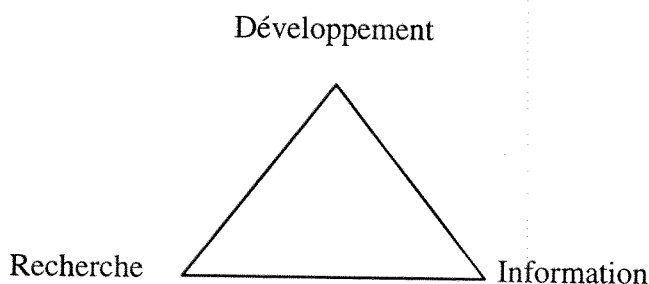
INTRODUCTION

Tous les pays reconnaissent aujourd'hui que le progrès et le bien-être social reposent sur la capacité des sociétés à utiliser l'information et le savoir.

Le *Rapport Mayer* démontre en effet que de tous les facteurs qui concourent au développement économique et culturel, que l'on considère la modernité et l'efficacité du capital productif, la motivation et la productivité des travailleurs, le dynamisme commercial etc., c'est l'information qui est devenue le facteur le plus discriminant de tous et qui détermine en grande partie le niveau de chacun des autres¹.

Si l'information se révèle comme étant une ressource remplissant des fonctions diverses dans les sociétés modernes contemporaines, son rôle dans le domaine de la recherche est plus que déterminant, car sans information, la recherche est impossible.

Le développement d'un pays repose donc en grande partie sur la triangulaire suivante :



Il y a en effet une corrélation élevée entre la puissance d'un pays et la qualité de la recherche qui y est réalisée². Ainsi, la recherche est vitale pour le développement et l'information est essentielle à la recherche.

C'est dans la logique de cette triangulaire (qu'on pourrait appeler le triangle vital) et plus particulièrement sur les relations entre les deux éléments du triangle que sont l'Information et la Recherche, que se situe ce travail de recherche. Et, comme l'indique le titre de ce document, le référentiel de ce travail est le Congo.

¹ Commissariat Général du Plan, *Rapport du groupe Information et Compétitivité*, La Documentation Française, 1990, p.14

² DEHEUVELS Paul, *La Recherche scientifique*, P.U.F., Q.S.J. n° 781, 1990

On peut dire que les autorités congolaises ont pris conscience du rôle déterminant que peut jouer la recherche scientifique dans le développement économique et social du pays. La création de plusieurs centres de recherche, et la mise en place, en 1966, du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), montre la volonté des autorités congolaises de mettre la recherche scientifique au service du développement du pays.

D'une manière générale, la volonté d'organiser les activités d'information documentaires dans le pays s'est manifestée depuis 1971, avec la création, sous l'impulsion de l'UNESCO, de la Direction Générale des Services de Bibliothèques, des Archives et de Documentation (DGSBAD). Les principales missions de la DGSBAD étaient "la planification et l'organisation du développement de toutes les catégories de bibliothèques, et la fixation de normes nationales propres à assurer l'efficacité des services des bibliothèques". La récente création, en 1992, du Centre National d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CNDIST), confirme l'importance accordée à l'IST au Congo.

Mais, cette volonté semble être en contradiction avec la situation réelle des structures documentaires sur le terrain.

En effet, les Services d'information en général (Bibliothèque nationale, Centre national de documentation, Archives nationales etc.), et ceux des centres de recherche en particulier, se trouvent dans une situation de délabrement considérable caractérisé par : des fonds documentaires pauvres et vieux, des locaux inadaptés, le manque de financement, la carence de personnel qualifié etc.

Etant donné le rôle essentiel de l'information pour la recherche, et eu égard à cette situation des structures documentaires des institutions de recherche, nous nous sommes interrogés sur le rôle que jouent réellement les Services d'information au sein des institutions de recherche, et partant, la place qu'occupe l'information scientifique et technique dans la conduite des travaux de recherche au Congo. L'information est-elle réellement essentielle à la recherche au Congo? Quelle place les chercheurs accordent-ils à leurs Services d'information pour la recherches des informations relatives à leur travail ? Quel rôle jouent les Services d'information au sein des institutions de recherche en tant que moyen devant permettre aux chercheurs d'avoir les informations dont ils ont besoin?

Notre hypothèse de base était que les Services d'information des institutions de recherche ne permettent pas aux chercheurs d'obtenir les informations dont ils ont besoin

pour effectuer leur travail, et que par conséquent, ces derniers ont acquis d'autres moyens, ou mis en place d'autres processus pour satisfaire leur besoins informationnels. Nous avons donc voulu mettre en évidence ces différents moyens ou processus d'une part ; et comparer la place que les chercheurs leur accordent par rapport à leurs propres Services d'information d'autre part.

Mais, en marge de cette hypothèse, notre questionnement peut appeler deux autres hypothèses:

a) il est possible que malgré leur état peu enviable, ces Services d'information arrivent quand même à rendre aux chercheurs les services qu'ils en attendent; il serait dans ce cas intéressant de voir comment cela se passe concrètement.

b) ou bien enfin, ce qui nous paraît peu plausible, les chercheurs n'ont pas besoin des services de leurs structures documentaires pour effectuer leur travail.

Ce document est constitué de quatre chapitres. Le premier fait la présentation du Congo, et le second, celui de son paysage informationnel. Dans le troisième, chapitre, nous faisons l'analyse de la structure et des mécanismes de la recherche scientifique au Congo, enfin dans le quatrième et dernier chapitre, nous étudions le rôle des Services d'information, notamment à travers les relations que les chercheurs entretiennent avec ces Services d'information, et à travers les pratiques informationnelles de ces chercheurs. Ce dernier chapitre est basé sur une enquête effectuée pendant notre séjour de recherche au Congo, auprès des chercheurs de différentes institutions publiques de recherche dépendant du Ministère de la recherche scientifique, ainsi qu'auprès des enseignants-chercheurs de l'Université.

I PRÉSENTATION DU CONGO

1.1 Indicateurs sociaux

Superficie: 342 000 km²

Population: 2 000 000 habitants*

Langue officielle: français

Taux de scolarisation: 90%*

Langues nationales: lingala, munukutuba

Principales villes: Brazzaville (la Capitale), 760 000 habitants*
Pointe Noire, 400 000 habitants* .

Ces deux villes renferment à elles seules, plus de la moitié de la population congolaise.

1.2 Situation politique et sociale

Colonie française à partir de 1880, indépendant en 1963, le Congo a vécu sous le régime marxiste de 1963 à 1990.

Après la dislocation du bloc communiste ayant abouti, entre autres, à la chute du Mur de Berlin, "le vent de la démocratie" souffle sur le Congo, comme sur beaucoup d'autres pays africains. le pays tient alors une Conférence Nationale en 1992, et s'ouvre au multipartisme. Un nouveau président est élu au suffrage universel direct et un gouvernement est formé. Quelques semaines après la formation du gouvernement, des conflits éclatent au sein de la Majorité constituée à l'Assemblée. Cette Majorité finit par se disloquer, et une nouvelle Majorité est constituée. Aussitôt, une motion de censure est votée contre le Gouvernement mis en place. Le Président de la République décide alors de dissoudre l'Assemblée...

Cette situation va entraîner des conflits entre les différentes tendances politiques et plonger le pays dans une guerre civile. On assiste alors à des scènes de pillages, aux agressions, aux assassinats etc. On compte plusieurs centaines de morts. L'insécurité et la peur règnent dans le pays d'autant plus que des armes de guerre ont été distribuées à la population civile. Les événements les plus violents se déroulent dans la région de Brazzaville où certains centres de recherche sont détruits.

* Ces données datent de 1990

Cette situation, bien qu'entrecoupée de quelques périodes d'accalmie, a duré pendant plus d'un an.

Actuellement la situation sociale est très difficile. Les étudiants et les travailleurs de l'Etat ont plusieurs mois d'arriérés de bourses pour les premiers, et de salaires pour les seconds. Au moment où nous écrivons ces lignes, la majorité des travailleurs de l'Etat congolais¹ ont onze mois d'arriérés de salaires, et entament leur cinquième semaine de grève pour réclamer le paiement de deux mois d'arriérés de salaires.

La dévaluation de 50% qu'a connu le franc CFA au début de l'année 1994 est venue ajouter aux difficultés déjà considérables du pays. Ainsi, de 50F CFA, 1FF est passé à 100F CFA. Il s'en est suivi une hausse généralisée des prix sur les produits et certains services. Des quatorze (14) pays de la zone franc, le Congo détient le record de hausse des prix: 56%.

Le non paiement des salaires et les dures conditions de vie ont entraîné une démotivation et une perte de la conscience professionnelle dans l'administration. Cette situation nous a posé des difficultés considérables dans la réalisation de ce travail.

1.3 Situation économique

Les activités économiques au Congo sont réparties en trois (3) secteurs :

a) Le secteur d'Etat : le Socialisme scientifique s'appuyait sur la création de grandes entreprises d'Etat, alors prépondérantes. Aujourd'hui, le secteur d'Etat se trouve dans une situation difficile caractérisée par :

- une Fonction publique pléthorique
- un budget de fonctionnement considérable
- une opposition massive des fonctionnaires vis à vis des mesures d'ajustement (licenciement, privatisation)
- difficultés à orienter les fonctionnaires vers d'autres secteurs

b) Le secteur mixte géré par des entreprises privées: il est aujourd'hui très affaibli. Plusieurs entreprises dans ce secteur ont fermé.

c) Le secteur privé. La priorité est aujourd'hui donnée à ce secteur. Longtemps défavorisée, la création des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) est aujourd'hui très encouragée.

¹ Avec 70 mille fonctionnaires, le Congo est l'un des pays les plus fonctionnarisé au monde

Mais, la structure du secteur privé entrave son bon fonctionnement. On peut en effet distinguer :

- le secteur privé formel, constitué d'entreprises privées ou mixtes, déclarées et enregistrées selon la législation en vigueur ;
- le secteur informel délictuel, il est fortement développé et "tue" la production nationale. En effet, les responsables ne paient pas les charges qui leur incombent (taxes, droits de douanes, chemin de fer etc.).

1.3.1 le commerce extérieur

Les exportations congolaises restent dominées par le pétrole qui a représenté en 1992, 80% des exportations du pays, et par le bois 15,6%. Le bois qui a été la première ressource économique du pays jusqu'en 1972, a été relégué au second plan par le pétrole à partir de 1973. L'exportation du bois connaît aujourd'hui d'importantes difficultés liées à la structure de la production et à la conjoncture internationale.

Les échanges avec les pays africains sont insignifiants : 3% à l'exportation, et 4% à l'importation.

Les principales importations congolaises concernent les produits alimentaires, les machines outils mécaniques, les médicaments, les machines électriques et électroniques etc. Et la France constitue le premier fournisseur congolais, mais seulement son neuvième client, après notamment l'Italie, les Etats-Unis, le Brésil etc.

En 1987, les recettes de l'Etat se sont élevées à 159 milliards de francs CFA, dont 34,6 issus des recettes pétrolières ; tandis que les dépenses se sont élevées pendant la même année à 208,6 milliards de francs CFA. Le solde de la balance commerciale se caractérise par un déficit chronique : -33,6 milliards en 1984; -65 milliards en 1985; -45,6 en 1986; -49,6 en 1987.

La part de l'agriculture, demeure très faible dans les recettes extérieures du pays. En effet, alors que l'ensemble du pays bénéficie de conditions climatiques favorables à l'agriculture, seuls 2% de la superficie sont cultivés. Le secteur agricole ne représente ainsi que 10% du produit intérieur brut (P.I.B), et les principaux produits agricoles d'exportation (café, cacao, tabac) sont en baisse constante depuis 1986. Leur baisse a été de 50% entre 1987 et 1990. L'autosuffisance alimentaire reste un problème crucial bien que l'agriculture fut déclarée, depuis plus d'une décennie, "la priorité des priorités".

L'économie congolaise connaît donc des difficultés considérables dont les conséquences sur le domaine des activités d'information sont certaines.

II LE PAYSAGE INFORMATIONNEL CONGOLAIS

Nous parlerons essentiellement des médias et des Services d'information.

2.1 Le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication.

Sa création est très récente. La loi n° 22-94 du 10 Août 1994, portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication définit ses missions :

- veiller au respect des règles déontologiques et des principes fondamentaux de l'information et de la communication tels que prévus par les textes en vigueur ;
- garantir la liberté de l'information, de presse et de l'expression pluraliste de l'opinion publique;
- régler les rapports de communication entre les pouvoirs publics, l'organe d'information et le public.

Le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication est un organe constitutionnel qui jusqu'à ce jour n'est pas encore mis en place.

2.2 Les médias au Congo

2.2.1. La radiodiffusion congolaise

Elle est née de l'éclatement de Radio Inter Equatoriale, consécutif à l'éclatement de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.)¹. Quand le 18 Avril 1960 Radio Inter Equatoriale cesse ses émissions, une partie du matériel et du personnel est affectée à Radio Congo qui est inaugurée le 25 Mai 1960. C'est une Radio d'Etat. Longtemps au service du Parti unique au pouvoir, la Radiodiffusion congolaise est, après l'instauration du multipartisme, officiellement ouverte à l'expression de toutes les tendances politiques... A côté de la radio diffusion nationale, il existe une radio régionale, antenne de la radio nationale, qui émet sur Pointe Noire et ses environs . Cette radio sert parfois de relais à la radio nationale pour certaines émissions.

¹ Le territoire de l'AEF était constitué du Gabon, du Congo, du Centrafrique , du Tchad et Brazzaville en était la Capitale

Elle offre des émissions culturelles, d'éducation, d'information, de divertissement, des communiqués. Entre 1985 et 1990, elle diffusait une émission scientifique "Magazine de la science" qui portait sur la vulgarisation des travaux des chercheurs. Elle émet en français et en langues nationales.

Ses deux principales sources de revenus, en dehors du financement de l'Etat, sont la publicité et les communiqués (nécrologiques etc.)

La couverture territoriale est presque complète, mais irrégulière ; notamment dans la partie nord du pays à cause de la densité de la forêt.

2.2.2 La télévision congolaise

Elle a débuté ses émissions en janvier 1962, et émettait trois jours par semaine et trois heures par jour. A partir de 1965, avec la tenue des premiers Jeux Africains à Brazzaville, elle émet tous les jours. En 1980, elle commence la diffusion des émissions en couleur. Actuellement, et ce depuis 1988, elle émet tous les jours de 14h à 22h heure locale (13h à 21h GMT¹).

Elle a pour missions d'informer, de former, d'éduquer et de distraire les masses. Entre 1985 et 1990, elle diffusait une émission scientifique "Connaissances et Découvertes", en collaboration avec la Faculté des sciences et l'ORSTOM. Cette diffusion a été interrompue depuis 1990 par manque de moyens financiers.

Son programme est constitué à 44% d'émissions locales, 24% des informations et 32% de productions étrangères.

Elle dispose d'un seul studio servant à la fois à l'enregistrement et à la diffusion. Elle emploie environ 343 personnes. Ses principales sources de revenus sont :

- les subventions de l'Etat;
- la publicité (dont les recettes sont versées au trésor public);
- les communiqués ;
- la retransmission d'activités sportives etc.

Les problèmes rencontrés par la Télévision congolaise se situent à cinq niveaux :

¹ Greenwich Mean Time

a) elle subit actuellement la concurrence des chaînes de télévision étrangères (Canal France International, Canal Horizon, France 2, M6, TF1, CNN etc.) qui offrent des émissions de haute qualité technique, et plus attractives. Ces émissions sont reçues soit directement grâce à des antennes paraboliques individuelles, soit grâce à des faisceaux diffusés à partir du Zaïre voisin ;

b) l'insuffisance de productions nationales et l'insuffisance de moyens financiers pour l'achat de programmes étrangers (séries télévisées, documentaires etc.) ;

c) le manque de structures nationales pour la formation des techniciens ;

d) la couverture incomplète du territoire national, surtout dans la partie nord du pays où elle n'est reçue en moyenne qu'une semaine sur trois à cause de la densité de la forêt qui rend difficile les relais de transmission d'une part ; et du coût élevé de fonctionnement des relais terrestres d'autre part. La diffusion par satellite serait une solution adaptée à cette situation, mais pose encore le problème du coût financier...

e) l'insuffisance des moyens matériels (un seul studio sert à la fois pour les enregistrements et pour la diffusion).

La loi sur la libéralisation de l'audiovisuel attend d'être votée par l'Assemblée.

2.2.3 La Presse écrite

Avant l'ouverture démocratique, les trois principaux organes de presse étaient :

- *La Semaine Africaine*, hebdomadaire, organe d'information et d'action sociale pour l'Afrique de la Conférence épiscopale du Congo ;
- *Mweti*, le quotidien national d'information ;
- *Etumba*, hebdomadaire, organe officiel du Parti unique.

Après la tenue de la Conférence nationale, il eut une véritable explosion d'organes de presse écrite, avec l'apparition d'une quinzaine de titres tous plus ou moins affiliés à des Partis ou groupements de Partis politiques. Le genre commun de ces organes de presse est alors la caricature et l'invective.

D'une quinzaine de titres après l'ouverture au multipartisme en 1992, il n'en reste plus qu'environ six aujourd'hui, dont seuls trois paraissent assez régulièrement. Actuellement, la création d'un organe de presse écrite est fondée sur l'article 27 de la Constitution de la République du Congo qui stipule : "tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par l'écrit et par l'image. La liberté de la presse et la liberté d'information sont garanties. La censure est prohibée. L'accès aux sources

d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent en toute indépendance, dans le respect de la loi."

Le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication n'est pas encore mis en place jusqu'à ce jour. Pour les aspects déontologiques, les journalistes se réfèrent plus ou moins à la loi française de 1881 sur la presse.

2.3. Les Services d'information

Nous ne prétendons pas faire ici une présentation détaillée des structures documentaires existant au Congo. Il existe quelques documents qui ont abordé ce travail d'inventaire. C'est donc plus d'une présentation du cadre institutionnel et organisationnel dont il sera question ici, que d'une description détaillée des Services d'information, car, de même qu'il est difficile d'interpréter la réussite d'un pays sans s'imprégner totalement de son contexte socioculturel, de son histoire, et de ses relations avec d'autres nations, de même pour comprendre la situation actuelle d'un Service d'information et les rapports de pouvoir sur lesquels il est fondé, il est impératif d'apprécier son évolution avec une ouverture de vue suffisante¹. C'est donc dans cette perspective que nous faisons ici l'analyse du paysage informationnel congolais.

Cependant, notre analyse ne portera essentiellement que sur les structures documentaires suivantes : la Bibliothèque nationale (BN), le Centre national de documentation (CND), les Archives nationales (AN), et le Centre national de documentation et d'information scientifique et technique (CNDIST), car nous estimons que l'état de ces structures peut refléter l'importance et le niveau de développement des activités d'information documentaire dans un pays.

Avant d'analyser ces Services d'information, un bref historique de l'activité documentaire au Congo nous paraît utile

¹ BALANTZIAN G, *L'Evaluation des systèmes d'information et de communication*, Paris, Masson, 1989, p. 55

2.3.1 Genèse de l'activité documentaire au Congo

L'histoire de la documentation au Congo commence avec l'installation des administrations coloniales. En effet, après leur installation, les principales administrations, le clergé, les explorateurs et les chercheurs en toutes disciplines, au terme de leurs investigations, écrivent une masse considérable de documents sur le pays. La gestion de cette documentation constitue le début de l'activité documentaire au Congo.

Cependant, c'est en 1971 qu'une véritable impulsion est donnée au Congo, avec la signature du décret n° 71/321 du 27 Septembre 1971, portant création de la Direction Générales des Services de Bibliothèques, des Archives et de Documentation (DGSBAD) après la tenue de la Conférence de Kampala (Ouganda) en 1970 sous l'égide de l'UNESCO. Cette Conférence demandait aux différents gouvernements la création des organes intégrés d'Archives, de Bibliothèques et de Documentation.

Mais c'est la Conférence de l'Association Internationale des Documentalistes, Bibliothécaires et Archivistes (AIDBA), tenue à Brazzaville en 1973 qui joua un rôle déterminant dans la prise de conscience des autorités congolaises pour l'organisation des activités documentaires dans le pays.

2.3.2 La Direction Générale des Services des Bibliothèques, des Archives et de Documentation (DGSBAD)

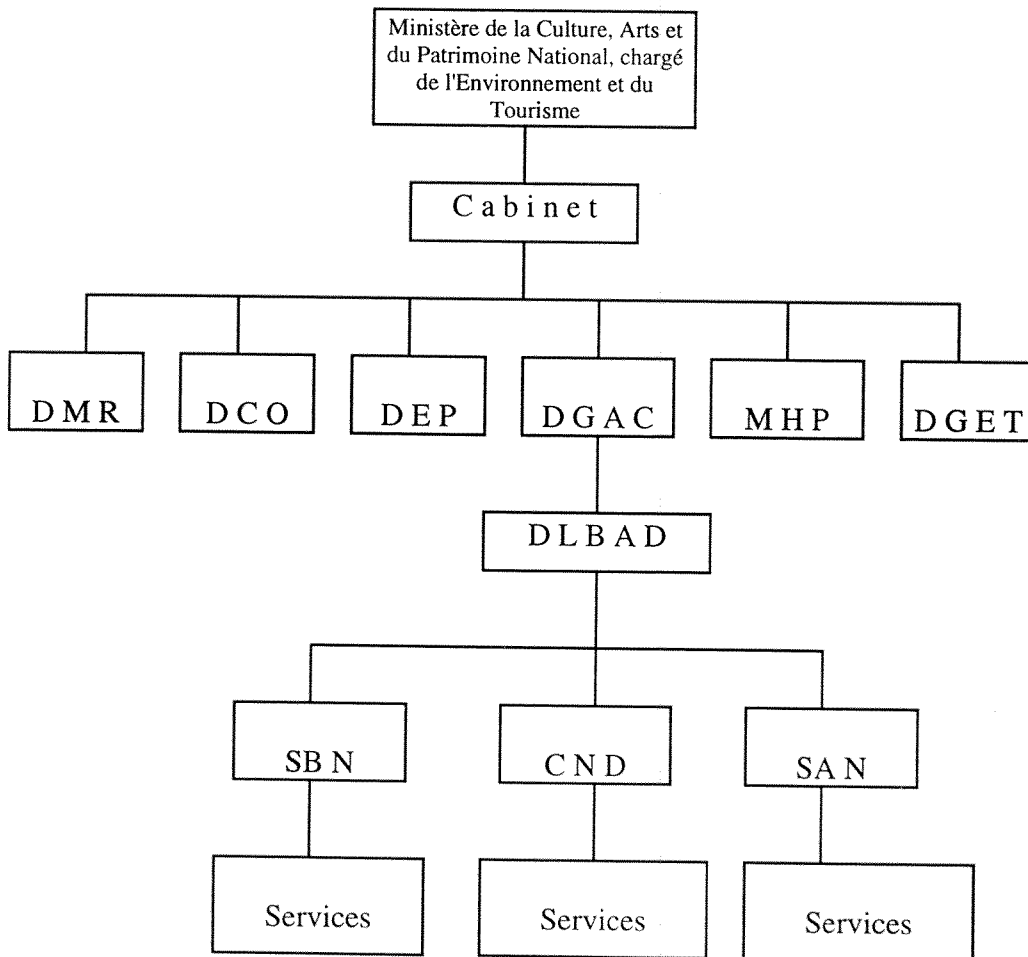
Sa création date de 1971. En 1977 elle cesse d'être une Direction générale et devient Direction des Services de Bibliothèques des Archives et de Documentation (DSBAD)

En 1991, nouveau changement, elle devient Direction du Livre, des Bibliothèques, des Archives et de Documentation (DLBAD) suite à la création, la même année, du Service du livre dont la mission est de promouvoir la lecture publique et le livre congolais. Jusqu'à ce jour, le Service du Livre n'existe encore que sur papier.

Durant tous ces changements d'appellations, les missions de la DGSBAD n'ont pas changé. Il est resté "un organe central de coordination et de contrôle des Services des Bibliothèques, de Documentation et des Archives au Congo dont les fonctions fondamentales sont :

- la planification et l'organisation du développement de toutes les catégories de bibliothèques ;
- la fixation des normes nationales propres à assurer l'efficacité des Services de bibliothèques.

La DLBAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de la Bibliothèque nationale, du Centre national de documentation et des Archives nationales à travers l'organigramme suivant :



Légende :

- DMR : Direction des Musées Régionaux
 DCO : Direction du Contrôle et de l'Orientation
 DEP : Direction des Etudes et de la Planification
 DGAC : Direction Générale des Affaires Culturelles

MHP : Musée de l'Histoire Politique et Musée National

DGET : Direction Générale de l'Enseignement Technique

DLBAD : Direction du Livre, des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation

SBN : Service de la Bibliothèque Nationale

CND : Centre National de Documentation

SAN : Service des Archives Nationales

2.3.3 La Bibliothèque nationale (BN)

Elle fut créée en 1971 par l'arrêté 5876 du Ministère de la Culture, des Arts et de la Recherche Scientifique. Ses missions sont définies par l'article 3 de cet arrêté : "assurer la planification, l'organisation, l'orientation, la coordination, et l'exécution de la politique bibliothéconomique nationale définie par le Parti et l'Etat¹ "

A cet effet, elle est chargée de :

- collecter, conserver et traiter le patrimoine littéraire et artistique national, ainsi que l'essentiel de la production étrangère ;
- assurer le contrôle technique des bibliothèques d'arrondissements et régionales relevant du Département de la Culture et des Arts ;
- coordonner et contrôler l'activité bibliothéconomique nationale ;
- normaliser et contrôler les techniques bibliothéconomiques nationales ;
- inventorier et répertorier l'ensemble des collections des bibliothèques par le biais des catalogues collectifs ;
- contribuer à l'alphabétisation des masses par le biais des bibliothèques
- gérer le Dépôt légal ;
- assurer la coopération internationale par un service des échanges ;
- favoriser la recherche et la promotion du livre ;
- participer à la formation professionnelle par des stages et des séminaires d'initiation ;
- promouvoir le développement d'une société de la lecture au Congo par la création des bibliothèques dans tous les secteurs d'activités.

On peut dire que la BN a des missions très variées et d'une grande portée.

¹ A cette époque, le Congo était encore sous le Régime du Parti unique

Mais elle est confrontée à des difficultés considérables dues principalement au manque de financement, ce qui fait que la BN n'a pu accomplir aucune des missions qui lui ont été attribuées. Elle ne vit que grâce aux dons de documents de certains organismes internationaux et ceux des représentations diplomatiques de certains pays (France, Etats-Unis etc.)

La principale, si ce n'est la seule activité de la BN reste l'accueil et le prêt de documents aux rares lecteurs. L'absence de statistiques sur la fréquentation de la BN ne nous a pas permis d'évaluer cette fréquentation.

En 1993, il a eu un protocole d'accord entre la BN et la BIEF (Banque d'Information des Etats Francophones), sur l'initiative de cette dernière concernant la création d'un Centre serveur régional BIEF pour l'Afrique centrale. La réalisation de ce projet est très imminente, le financement y relatif étant déjà accordé par la BIEF qui prendra en charge le fonctionnement technique du Centre tandis que le Congo se chargera des frais de mise en place.

La BN emploie actuellement quatorze (14) personnes dont cinq (5) spécialistes formés contre dix-huit. En 1991, elle employait dix-huit personnes quatre (4) ayant démissionné. Il dispose de 20 places assises.

2.3.4 Le Centre national de documentation (CND)

Crée en 1971, son organisation et ses missions n'ont été définies qu'en 1984¹. Il a pour mission d'assurer la planification, l'organisation, l'orientation, la coordination et l'exécution de la politique documentaire nationale définie par la Parti et l'Etat (le Congo étant alors sous le régime du Parti unique).

Ainsi, il est chargé de :

- assurer la recherche, la collecte, le traitement et l'exploitation de toute la masse d'informations pertinentes sur le Congo ;
- assurer la publication des travaux du Centre ;
- constituer et coordonner l'activité documentaire dans tout le pays ;
- organiser les centre de documentation ;
- harmoniser les techniques et normes documentaires ;
- gérer la Régie du dépôt administratif obligatoire ;

¹ Arrêté n° 5874 du Ministère de la Culture, des Arts et de la Recherche Scientifique.

- assurer la coopération internationale par des échanges ;
- rechercher et communiquer l'information documentaire traitée et stockée au CND ;
- orienter les usagers vers d'autres sources d'information.

Tout comme la BN, le CND n'a pu accomplir aucune des missions qui lui ont été attribuées. Son activité se résout actuellement à la communication des documents stockés, et de temps en temps, à l'orientation des utilisateurs vers d'autres sources d'information. On estime que le CND reçoit en moyenne six personnes par mois. Il offre 30 places assises et emploie 10 personnes dont 4 spécialistes formés.

Il n'a aucun abonnement et l'acquisition de documents se fait grâce aux dons de divers organismes.

2.3.5 Les Archives nationales

Elles se trouvent dans une situation similaire à celle de la BN et du CND.

Les missions des Archives nationales sont définies par le décret ministériel n° 5875 du 18 juillet 1984 :

-recevoir, classer, conserver, inventorier ou répertorier et veiller à la récupération des documents produits ou reçus par les administrations centrales, les collectivités locales, les établissements et services publics ou parapublics, les sociétés ou entreprises d'Etat à caractère industriel ou commercial ;

- gérer la Régie du dépôt des publications officielles et administratives ;
- rechercher et communiquer les documents demandés par les administrations et les particuliers selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur ;
- assurer la délivrance des copies conformes des documents librement communicables ;
- assurer la coopération internationale par les échanges ;
- protéger le patrimoine archivistique national par l'inspection et le contrôle des archives publiques ou privées ;
- organiser les Dépôts de pré-archivage dans les administrations centrales, régionales et communales ;
- entretenir les relations fonctionnelles avec les administrations publiques et parapubliques par la conception et la diffusion des normes archivistiques relatives à une meilleure organisation et gestion des documents.

2.3.6 Le Centre National de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (CNDIST)

Le CNDIST est né d'un constat fait par la communauté scientifique nationale réunie au sein du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST)¹. Ce constat se traduisait par les points suivants :

- l'absence d'une politique nationale en matière d'information scientifique et technique ;
- l'utilisation par les Services de documentation nationaux, des méthodes archaïques et artisanales de traitement de l'information ;
- l'insuffisance de moyens financiers et matériels mis à la disposition des différents Services de documentation, tant au niveau de la Direction Générale de la Recherche Scientifique, qu'au niveau de l'Université ;
- l'absence d'un système national d'IST, chaque structure de recherche gérant l'information à son niveau, sans en effectuer une quelconque diffusion auprès d'autres utilisateurs.

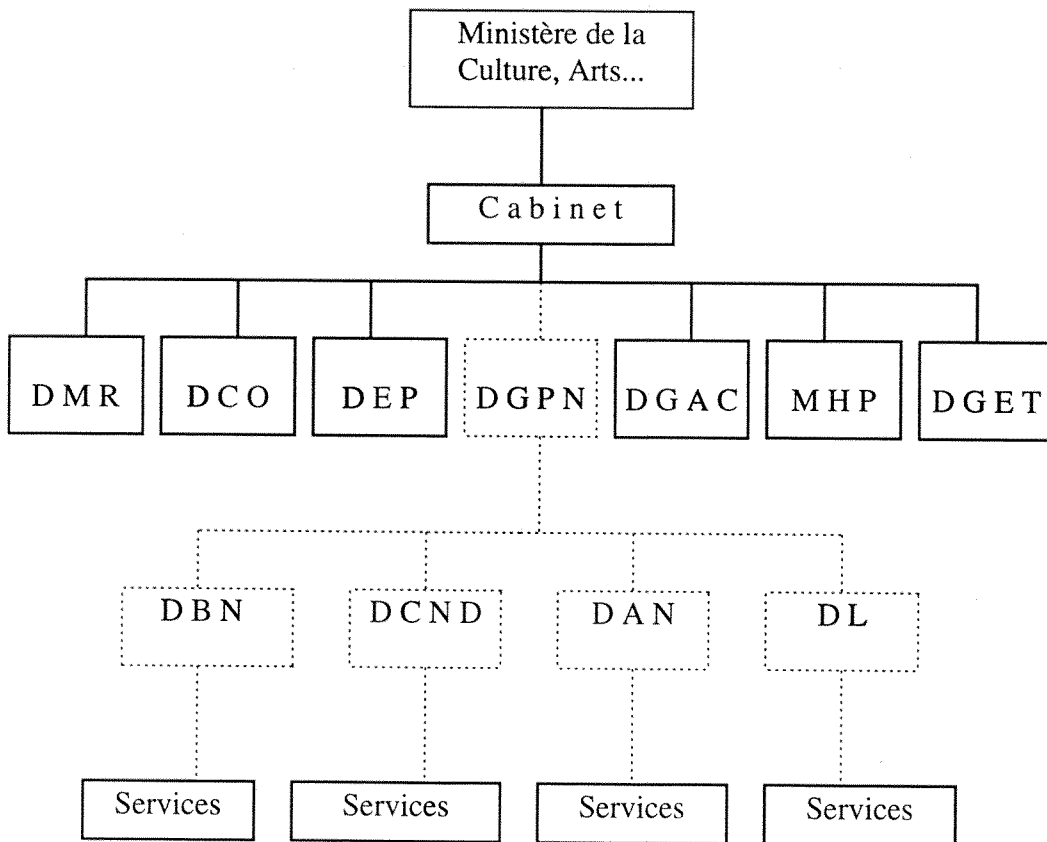
Pour remédier à cette situation, le Congo a fait appel, en 1985, à l'expertise de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Une autre expertise réalisée par le Ministère français de la coopération (Mission ROUX-FOUILLET) en 1988, corroborait les suggestions de l'ACCT, à savoir l'impérieuse nécessité pour le Congo, de créer un organe central de coordination et de diffusion de toute l'IST dans le pays. Le CNDIST est chargé de la coordination du réseau national de documentation et d'information scientifique et technique (REDICIST).

2.4 Remarques sur la BN, le CND, et les AN

Le constat que l'on peut faire, concernant ces trois structures, c'est qu'elles n'ont pas pu accomplir les missions qui leur ont été attribuées. Et les causes de cet échec semblent être le manque de moyens financiers ; le manque de locaux appropriés (en effet aucune des ces structures n'est installée dans un local conçu à cet usage) ; le manque de dynamisme des professionnels de l'information aussi bien à l'endroit du public qu'à celui des autorités politiques pour la promotion de la profession.

¹ Pour le CNRST voir 3.1.1

On peut aussi remarquer que ces trois structures sont érigées en simples Services alors qu'elles ont été pendant longtemps directement rattachées à une Direction Générale (la DGSBAD), ce qui, institutionnellement, n'est pas normal. De l'avis des responsables de ces structures, elles devraient être dirigées par des directeurs et non par de simples chefs de Service, comme c'est le cas actuellement. Cela revient à dire que le "Service de la BN" devrait devenir "Direction de la BN". Il en est de même pour les Archives Nationales et le CND. Ainsi, ces Directions seraient rattachées à une Direction Générale qui s'appellerait par exemple "Direction Générale du Patrimoine National," et qui serait placée hiérarchiquement au même niveau que la Direction Générale des Affaires Culturelles dans l'organigramme précédent. La DLBAD deviendrait Direction du Livre et remplacerait ainsi le Service du Livre. Ce qui donnerait l'organigramme suivant :



Légende :

Ministère de la Culture, Arts et du Patrimoine National chargé de
l'Environnement et du Tourisme

DMR : Direction des Musées Régionaux

DCO : Direction du Contrôle et de l'Orientation

DEP : Direction des Etudes et de la Planification
 DGNP : Direction Générale du Patrimoine National
 DGAC : Direction Générale des Affaires Culturelles
 MHP : Musée de l'Histoire Politique, Musée National
 DGET : Direction Générale de l'Enseignement Technique
 DBN : Direction de la Bibliothèque Nationale
 CND : Centre National de Documentation
 DAN : Direction des Archives Nationales
 DL : Direction du Livre

Ce changement de statut permettrait ainsi à ces structures d'émarger au budget du Ministère de tutelle.

Une autre remarque peut être faite au sujet des textes qui créent ces structures. En effet, ces textes ont été écrits pendant le règne du Parti unique, et deux ans après la fin du monopartisme et la mise en place de nouvelles institutions de la République, ces textes sont toujours en vigueur sans même avoir été amendés. Ce fait qui peut paraître banal est en réalité très significatif car il illustre un certain délaissement de ce secteur de la vie sociale que sont les activités documentaires ; d'autant plus que la situation documentaire nationale actuelle nécessite une révision des missions attribuées à ces trois structures (BN, CND, AN).

En ce qui concerne le CND par exemple, le développement des structures documentaires est tel que le CND subit la concurrence des Unités documentaires sectorielles qui sont parfois mieux équipées et plus dynamiques que lui. Ainsi, le CND qui devrait "constituer et coordonner l'activité documentaire dans tout le pays ; et organiser les centres de documentation", se trouve lui-même, comparé à certains de ces centres de documentation, mal organisé, très faible financièrement et n'ayant pas les moyens de sa politique. Aussi, certains professionnels de l'information documentaire pensent que le CND devrait se spécialiser dans le domaine de l'information culturelle et abandonner ses visées encyclopédiques.

Avant de terminer sur ces structures documentaires, il paraît important de dire que l'état de délabrement dans lequel se trouvent ces structures, ne se justifie pas seulement par les causes que nous avons évoquées plus haut. Ces causes ne sont que la conséquence de l'absence d'une politique nationale documentaire clairement définie, non seulement au

Congo, mais aussi dans bon nombre de pays d'Afrique noire francophone, comme nous l'avions montré dans notre Note de Synthèse Bibliographique ¹.

2.5 Les Réseaux documentaires

Il existe deux réseaux d'information documentaire au Congo :

- le Réseau de Documentation et d'Information Agricole Congolais (REDICA) ;
- le Réseau National de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (REDICIST).

2.5.1. Le REDICA

En 1982, une mission d'experts de la F.A.O., venue pour aider le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à organiser rationnellement son Service de documentation, jugea nécessaire la création d'un Réseau documentaire. Les études menées conduisirent à la naissance du projet TCP/PCR/4401 liant la F.A.O. et le Congo et dont l'objectif défini était le renforcement du centre de documentation du Ministère du Développement Rural afin de lui permettre de mieux assurer les missions qui lui sont dévolues à savoir :

- regrouper toute la documentation agricole du Congo ;
- organiser, animer et coordonner le Réseau documentaire.

Ainsi, de 1985 à 1987, une mission de la F.A.O. évalua les besoins en personnel et en formation, ainsi que le volume de la documentation nationale à traiter.

Il fut aussi adopté un bordereau de saisie REDICA, ainsi que les modalités de son traitement par l'Office congolais d'informatique.

Il eut en outre la tenue de trois séminaires pour la formation méthodologique documentaire AGRIS/RESADOC/REDICA ; l'élaboration d'un vocabulaire national et la dotation des centres participants en lecteurs de microfiches. Le Réseau devait par ailleurs bénéficier d'une assistance logistique du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). le logiciel utilisé est CD-ISIS.

¹ DEMBY Dady, *Les politiques nationales d'information en Afrique noire francophone*, Note de synthèse bibliographique, DEA Option 5, ENSSiB, 1994

2.5.2. Le REDICIST

Face au développement considérable des structures documentaires au sein des administrations centrales ces dix dernières années, il est paru nécessaire de les organiser. Cette organisation visait à rendre ces structures documentaires des outils principaux de collecte et de stockage des documents produits par leurs organismes de rattachement, et d'assurer l'accès aux informations externes. Le REDICIST a été créé pour répondre à ce besoin.

Ainsi, les objectifs définis du REDICIST sont de :

- harmoniser les méthodes de traitement et de gestion de l'information scientifique et technique ;
- assurer la formation des personnels des organismes membres à la méthodologie du Réseau ;
- produire les bases de données bibliographiques et factuelles ;
- fournir aux utilisateurs les services et produits d'information ;
- dynamiser la participation aux systèmes sous-régionaux et internationaux relatifs à l'IST.

C'est dans ce contexte que le CNDIST qui est chargé d'assurer la coordination du REDICIST, a reçu du matériel (2 ordinateurs, 1 photocopieuse, etc.) de la part du CRDI, grâce au protocole d'accord signé avec la DGRST en janvier 1992. Ce protocole d'accord dont le montant s'élevait à 50 millions de francs CFA (500 000 FF) et qui couvrait une période de trois ans, est déjà à son terme. Le bilan de ces trois ans étant actuellement en préparation, nous ne pouvons pas encore juger des résultats obtenus.

Toutefois, le REDICIST qui compte actuellement 17 membres participants, a tenu du 27 Avril au 10 Mai 1994 à Brazzaville, un "Séminaire-Atelier sur les méthodes de traitement documentaire du REDICIST". Ce séminaire a abouti, entre autres, à la création d'un bordereau de saisie¹.

Les difficultés auxquelles se trouve confronté le Réseau se situent principalement à trois niveaux :

- 1) l'indisponibilité des personnes travaillant dans les centres participants (réels et potentiels) compte tenu de la situation sociale que nous avons décrite plus haut (voir 1.2) ;
- 2) le manque de financement au niveau des structures documentaires pour l'accomplissement des diverses activités

¹ Voir exemplaire en annexes

3) le vieillissement des fonds dans les structures documentaires.

2.6 Pour une organisation des activités documentaires au Congo : les Réseaux ou les Associations?

Face aux problèmes qui se posent aux structures documentaires au Congo, il est nécessaire de mener des actions adéquates pour dynamiser ce secteur de l'information. Et, cette volonté d'organisation se manifeste au sein des professionnels de l'information documentaire qui sont actuellement partagés entre deux tendances quant à la procédure à suivre.

Certains préconisent, comme élément primordial, la création des Réseaux documentaires ; tandis que d'autres estiment qu'il faut d'abord commencer par la structuration des Associations des professionnels concernés par le problème de l'information documentaire.

Les premiers considèrent que la mise en place des Réseaux permettrait de créer les conditions favorables à l'octroi des aides financières ou matérielles de la part de certains organismes de l'ONU (UNESCO, F.A.O., PNUD, etc.), ou d'autres organismes internationaux, étant donné que ces organismes auraient affaire à un système organisé qui témoignerait par ailleurs de la volonté et des efforts d'organisation des différents participants. Et puis, la constitution des Réseaux faciliterait les liaisons avec d'autres Réseaux régionaux et internationaux. Cela constituerait aussi un crédit pour les professionnels de l'information documentaire vis à vis des autorités nationales. Les partisans de cette option considèrent que commencer par la dynamisation des Associations risquerait d'amener ces dernières à privilégier les revendications politico-syndicales au détriment des vraies motivations professionnelles. Mais, ils n'excluent pas la dynamisation des Associations après la mise en place des Réseaux.

Les seconds quant à eux estiment que commencer par la structuration des Associations permettrait de constituer une force pour mener des actions pour la valorisation de la profession auprès des autorités politiques qui ont le pouvoir de décision d'une part ; et la promotion de l'activité documentaire et de la profession auprès du public et dans la société d'autre part. Ces associations permettraient aussi d'entretenir des relations avec d'autres Associations sous-régionales ou internationales (échanges d'expériences etc.). Mais ceux-ci non plus n'excluent pas la constitution de Réseaux par la suite.

2.7 Conclusion

Après l'analyse du paysage informationnel congolais, on peut remarquer que le domaine de l'information en général, n'est pas encore organisé et structuré. Il existe plusieurs textes relatifs à cette organisation, mais leur mise en application est souvent renvoyée aux calendes grecques. Par ailleurs, on peut constater que ce sont plutôt des organismes étrangers qui sont le plus actifs dans le domaine des activités documentaires. Cette situation paraît tout à fait inquiétante si l'on considère le rôle déterminant de l'information dans le processus de développement d'un pays.

En orientant notre travail sur le domaine particulier de la recherche scientifique, nous voulions ainsi voir le rôle que l'information y joue. Etant donné l'impact de la recherche scientifique sur le développement d'un pays on pourrait légitimement considérer que l'information est mieux gérée dans ce domaine. Les lignes qui suivent vont nous permettre de mieux apprécier cette situation.

III LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU CONGO

"Le potentiel d'une nation à s'adapter au monde moderne est fonction de ses facultés d'innovation, elles mêmes assises sur sa recherche scientifique qui constitue la pierre angulaire de toutes ses technologies"¹

La recherche peut-être définie comme "l'ensemble d'études et de travaux menés méthodiquement par un spécialiste, un artiste etc. et ayant pour objet de faire progresser la connaissance."² "

Elle peut aussi être considérée comme "l'ensemble de travaux auxquels se livrent des chercheurs"² ."

La diversification de la recherche se traduit, suivant les finalités, par une articulation entre trois grands niveaux de recherche :

- la recherche fondamentale, qui dans les sciences de base, vise à reculer les limites de la connaissance scientifique sans avoir en vue des applications spécifiques;
- la recherche appliquée, qui s'attache à la découverte des acquis nouveaux exigés par des objectifs pratiques déterminés ;
- la recherche-développement dont l'essor est considérable depuis les années 60, et qui vise à une mobilisation et une valorisation systématique des résultats de la recherche pour créer des matériaux, des produits ou des processus nouveaux.

3.1 L'organisation de la recherche scientifique au Congo

La politique de recherche au Congo est définie par le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST). Cette politique est mise en oeuvre par les Départements ministériels intéressés par la recherche, suivant les objectifs de développement national, et exécutée par les structures de recherche relevant des différents ministères. En ce qui nous concerne, il s'agira principalement du Ministère de l'Education Nationale, de la recherche scientifique et technologique, chargé de l'Enseignement Technique, dont dépendent l'essentiel des institutions de recherche.

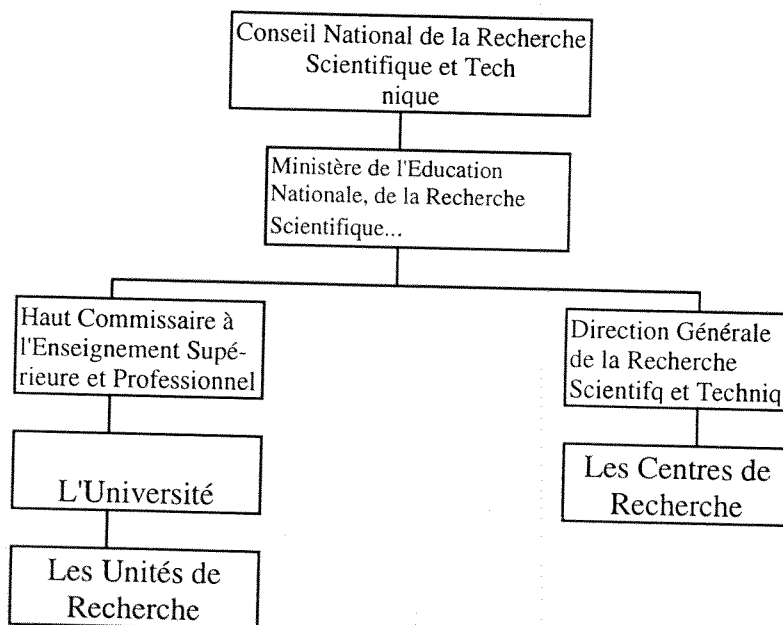
¹ DEHEUEVELS Paul, op. cit. p. 3

² Larousse encyclopédique

Le personnel de la recherche scientifique bénéficie d'un statut particulier qui répartit les différentes catégories de chercheurs de la manière suivante:

- les Maîtres de Recherche Principaux : ils sont choisis parmi les Maîtres de Recherche après avis du Conseil Scientifique ;
- les Maîtres de Recherche : titulaires d'un Doctorat d'Etat, Agrégation de Médecine ou des Sciences Economiques, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Chargés de Recherche : titulaire d'un Doctorat de 3^e cycle, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les attachées de Recherche : titulaires d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), d'une Maîtrise spécialisée, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Assistants Techniques Principaux : titulaires d'une licence, d'un BTS, d'un diplôme d'ingénieur de travaux, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Assistants Techniques : titulaires d'un Baccalauréat complété par une formation professionnelle, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Agents Techniques : titulaires du Brevet d'Etudes Moyennes Techniques (BEMT), du Brevet d'Etudes Moyennes Générales (BEMG), ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Auxiliaires de Recherche : titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE), et ayant suivi une formation jusqu'en classe de 3^e des collèges.

L'organisation des institutions de recherche se présente sous l'organigramme simplifié ci-dessous :



3.1.1 Le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

Il fut créé en 1966 (décret n° 66/268 du 3 Septembre 1966), puis réorganisé en 1981 (décret 81/217 du 13 Avril 1981). C'est un organisme à caractère consultatif chargé de formuler des avis et des recommandations sur :

- la politique générale de la recherche scientifique nationale ;
- les objectifs généraux à court, moyen et long terme en matière de recherche scientifique et technique conformément au programme du Parti¹ ;
- l'exécution de la politique scientifique du pays ;
- les activités de recherche menées dans le cadre d'actions de coopération bilatérale ou multilatérale.

Le champ couvert par la recherche scientifique et technologique comprend :

- la recherche fondamentale orientée vers les problèmes de développement ;
- la recherche scientifique et technique appliquée ;
- le développement expérimental de l'innovation technologique ;
- la formation permanente de type universitaire ou non, des chercheurs, ingénieurs de conception et ingénieurs technologiques.

3.1.2 La Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST)

Elle est chargée de :

- organiser le travail du CNRST ;
- contrôler et coordonner toutes les activités de recherche s'exerçant sur le territoire national ;
- promouvoir la formation des chercheurs nationaux en conformité avec les besoins du pays ;
- suivre l'exploitation des résultats des recherches scientifiques afin de mettre la recherche au service du développement économique et social du pays ;
- assurer la valorisation, la protection et l'utilisation rationnelle du patrimoine scientifique et technique national ;
- coordonner la collecte, le traitement et la circulation de l'IST.

¹ A ce moment le Congo était encore sous le Régime du Parti unique

La DGRST dispose d'une Direction des publications chargée entre autres, de veiller à la publication des résultats de la recherche ; d'étudier les besoins et suppléer aux lacunes en matière de documentation scientifique et technique.

Les Centres de recherche sont directement rattachés à la DGRST.

3.1.3 Les organismes de recherche

Ils sont chargés de traduire les projets de recherche de la DGRST, eux-mêmes issus des grandes orientations politiques du CNRST, en programmes de recherche précis et chiffrés. Chaque centre de recherche dispose d'un Comité de programme qui est chargé de sélectionner les programmes élaborés par les chercheurs sur la base des orientations de la DGRST, à qui les programmes sélectionnés sont ensuite soumis. La DGRST décide alors des programmes susceptibles d'être financés. Les centres de recherche bénéficient d'une autonomie de gestion financière.

Il existe actuellement 7 centres de recherche au Congo. Ce sont :

- le Centre de Recherches Agronomiques de Loudima (CRAL), situé à environ 200 km de Brazzaville et qui emploie 10 chercheurs.
- la Station Bioécologique de Dimonika (STARDI), situé à 350 km de Brazzaville, et emploie 11 chercheurs.
- le Centre National de Recherches Forestières (CNRF), situé à 510 km de Brazzaville avec 16 chercheurs.
- le Centre de Recherches et d'initiation des Projets de Technologie (CRIPT), situé à Brazzaville, emploie 4 chercheurs.
- le Centre de Recherches Géographiques et de production Cartographique (CERGE), à Brazzaville, avec 26 chercheurs.
- le Centre d'Etudes des Ressources Végétales (CERVE), à Brazzaville, emploie 11 chercheurs.
- Le Centre de Recherche Vétérinaires et Zootechniques (CRVZ), à Brazzaville, avec 21 chercheurs.
- A ces centres de recherches, on peut ajouter les Unités de recherches des différents départements de l'Université.

Remarque : Les effectifs des chercheurs donnés ci-dessus ont été évalués en 1987 d'une part; et d'autre part, cette évaluation ne semble pas avoir pris en compte les autres

catégories de personnes définies dans le Statut du personnel de la Recherche scientifique, en dehors des Maîtres de recherches et des Chargés de recherche. Mais notre questionnaire prendra en compte toutes les catégories définies dans ce Statut, en dehors du personnel administratif.

Pour des raisons pratiques et sociales, notre enquête ne porte que sur les centres de recherche situés à Brazzaville. Il s'agit du CRVZ, du CERGEC, du CERVE, et du CRIPT.

Après la destruction de l'ORSTOM suite aux événements dont nous avons déjà parlé plus haut, le CRVZ reste le centre de recherche le plus important par rapport à l'effectif des chercheurs qui y travaillent, mais, il est aussi le plus opérationnel. C'est au niveau de ce centre que nous avons pu avoir le plus d'informations non seulement sur le centre lui-même, mais aussi sur son Service d'information. Il est par ailleurs, actuellement le seul centre de recherche qui fait la diffusion d'une revue scientifique.

Tenant compte du fait que tous les centres de recherches sont administrativement, organisés de la même façon, (une Direction à laquelle sont rattachés les différents Services et les différents Laboratoires dans lesquels on trouve des équipes de recherche. La Direction étant rattachée directement à la DGRST), nous nous limiterons donc à la présentation du CRVZ.

3.1.3.1 Le Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (CRVZ)

a) Historique

Le CRVZ est le fruit de la coopération Soviéto-congolaise. Il est issu de l'accord signé à Moscou le 12 juin 1970. Alors appelé Laboratoire Vétérinaire Scientifique, il est pris en charge financièrement par l'URSS (actuelle C.E.I.) jusqu'en Novembre 1985, date de sa remise à la partie congolaise. En 1986, il change d'appellation et de statut et devient Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques.

b) Les moyens humains

Le CRVZ compte 129 agents permanents comprenant :

4 Maîtres de Recherche ayant un PHD

- 6 Chargés de Recherche ayant un Doctorat de 3è cycle
- 30 Attachés de Recherche
- 17 Assistants Techniques Principaux de Recherche
- 18 Assistants Techniques de Recherche
- 13 Agents Technique de Recherche
- 27 Auxiliaires de Recherche
- 14 Agents de l'administration

c) Les moyens financiers et matériels

Le CRVZ obtient ses ressources des subventions de l'Etat, et fonctionne avec un budget de transfert. Ce budget qui varie entre 40 et 70 millions de francs CFA (400 et 700 mille francs français), est caractérisé par un décaissement irrégulier et incomplet ne permettant pas une programmation rigoureuse des activités. Depuis 1986, le Centre n'a pas bénéficié de budget d'investissement.

Les laboratoires du CRVZ se trouvent ainsi sous-équipés et le matériel déjà amorti.

3.1.3.1.1 Le Service de documentation

Il emploie cinq (5) personnes : un Documentaliste en chef ;
 un Documentaliste ;
 un Aide-Documentaliste ;
 un Secrétaire Dactylographe ;
 un Agent de communication.

Ce Service dispose d'une machine de reprographie (pour les tirages) ;
 d'une machine à écrire ;
 d'un agrandisseur photographique ;
 d'un rétroprojecteur etc.

En 1989, date du dernier inventaire, son fonds documentaire s'élevait à 558 ouvrages.

Il dispose d'une capacité totale de cent (100) places assises, mais n'en offre actuellement qu'une dizaine. En effet, suite à "la diminution des activités" dans ce Service, le nombre de place a été réduit.

Le Service de documentation assure la publication d'un Bulletin d'information Vétérinaires et Zootechnique (BIVZ) trimestriel avec le concours des chercheurs externes. La parution de ce bulletin est irrégulière. Ce Service est membre des réseaux REDICA et REDICIST, et dans ce cadre, il est envisagé son informatisation.

La principale difficulté qui se pose à ce Service est d'ordre financière. Nous n'avons pas trouvé de statistique de fréquentation dans ce Service.

IV PLACE ET ROLE DES SERVICES D'INFORMATION DANS LA CONDUITE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Cette partie de notre travail est basée sur l'analyse des résultats de l'enquête effectuée auprès des chercheurs travaillant dans des institutions nationales de recherche scientifique.

4.1 Méthode de l'enquête

Le questionnaire était destiné à toutes les catégories du personnel de la recherche scientifique telles que définies par leur statut (voir p. 25). Etaient donc exclus, tout le personnel administratif. Le recueil des données s'est fait par des entretiens effectués au sein des différentes institutions de recherche.

4.2 L'échantillon

Notre enquête s'est déroulée au moment où la plupart des travailleurs de l'Etat congolais étaient en grève pour des raisons que nous avons exposées dans la première partie de ce document. Cette situation rendait ardu le recueil des données ; les chercheurs que nous avons pu interroger sont ceux qui se rendaient de temps en temps à leur lieu de travail "pour voir l'atmosphère qui y régnait". Aussi, nous avons parfois dû faire du "porte à porte" pour interroger certaines personnes. Il faut donc dire que la motivation des chercheurs à répondre au questionnaire n'était pas très conséquente, ce qui s'est souvent traduit par des non-réponses à certaines questions limitant ipso facto une exploitation plus approfondie des résultats.

Compte tenu de cette situation, nous n'avons pas pu constituer notre échantillon en tenant compte de certains critères comme par exemple le statut professionnel, le quota par institution, le sexe etc. Ainsi, notre échantillon constitué de soixante onze (71) individus, n'en comprend qu'un de sexe féminin.

Concernant ce dernier critère (sexe), il convient toutefois de dire que notre population fait ressortir une forte disproportion entre les deux sexes. Au niveau de

l'Université, on trouve 550 hommes pour 57 femmes; tandis que dans l'ensemble des centres de recherche, on trouve 146 hommes pour 18 femmes¹

4.3 Le questionnaire

Quelle place (importance) les chercheurs accordent-ils aux Services d'information en général, et à celui de leurs institutions en particulier pour la recherche des informations relatives à leur travail?

Quel rôle jouent les Services d'information au sein des institutions de recherche en tant qu'outil de travail, et en tant que moyen devant permettre aux chercheurs d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur travail?

Existe-t-il, en dehors de ces Services, d'autres moyens par lesquels ces chercheurs obtiennent les informations dont ils ont besoin?

Ce sont là les trois questions centrales sur lesquelles s'appuie notre questionnaire qui est constitué de 58 questions: 31 fermées et 27 ouvertes.

4.4 Analyse des résultats

Les effectifs impliqués dans les tableaux de contingences analysés dans les sections qui suivent étant relativement peu élevés, des traitements statistiques plus approfondis n'ont pas été significativement réalisables. Souvent plusieurs cases avaient des effectifs théoriques inférieur à cinq (limite minimale pour la validité des χ^2), d'où l'inopportunité du calcul des χ^2 concernant ces tableaux. La présentation et l'analyse (plutôt descriptive) des tableaux présentés ci-dessous vise donc surtout à faire ressortir quelques aspects caractéristiques de ces croisements, et à donner quelques orientations sur les éventuelles études futures.

4.4.1 Nécessité de la recherche scientifique pour le développement du Congo et importance de l'information pour la recherche

Toutes les personnes interrogées, sans exception, considèrent que la recherche scientifique est nécessaire pour le développement socio-économique du Congo par ce que

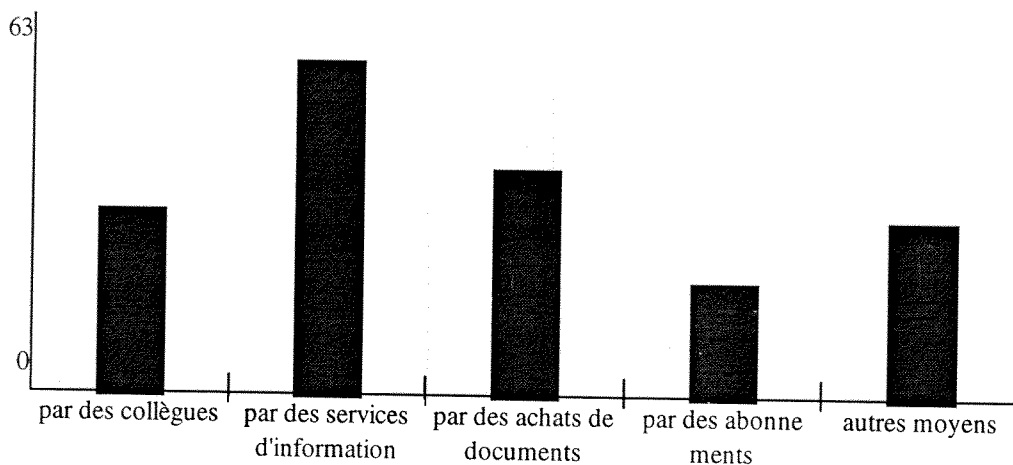
¹ Ces données qui datent de 1986 sont les seuls disponibles actuellement, aucun autre recensement n'ayant été fait depuis lors

"sans recherche il n'y a pas de développement". De même, 99% (1 sans réponse) de chercheurs trouvent que la recherche des informations est nécessaire pour l'accomplissement de leur travail ; et parmi les moyens de recherche d'informations, la recherche documentaire est considérée comme moyen prioritaire par 75% de chercheurs. Au moment de notre enquête, 80% de chercheurs avaient une activité de recherche.

Ces résultats permettent de répondre à nos interrogations au sujet de l'importance réelle de l'information pour la recherche, et d'infirmer par là même notre hypothèse "b".

4.4.2 Place accordée aux Services d'information pour la recherche des informations

On demandait aux chercheurs de cocher sur une liste les différents moyens par lesquels ils recherchaient les informations. La question, à choix multiple, a donné les résultats suivants¹ :



Histogramme 1 : Moyens utilisés par les chercheurs pour la recherche des informations

Le Service d'information a recueilli 89% des réponses; les achats, 61%; les collègues, 49%; les abonnements, 31%; Autres, 48%. Le total des pourcentages est supérieur à cent du fait des réponses multiples.

¹ Le chiffre sur l'axe des ordonnées représente, selon les cas, la valeur maximale des observations ou des citations relatives aux réponses obtenues.

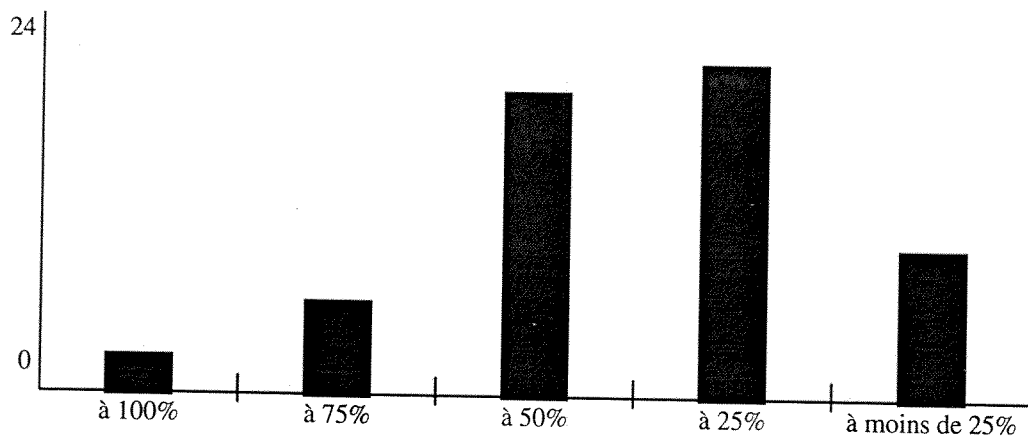
Le Service d'information se présente donc comme étant le premier moyen de recherche d'information pour les chercheurs. On peut dire que cette position coïncide avec la place de choix accordée à la recherche documentaire parmi les moyens de recherche d'informations, puisque 75% des personnes interrogées accordent la première place à la recherche documentaire; tandis que 17% lui accordent la deuxième place.

Quant à la catégorie "autre moyens", elle est constituée des individus qui obtiennent des informations "sur le terrain".

4.4.3 Rôle des Services d'information pour l'obtention des informations

Il est question ici de la satisfaction des besoins informationnels des chercheurs par leurs Services d'information respectifs telle qu'ils la conçoivent ou se la représentent. Pour essayer d'évaluer ce niveau de satisfaction, il a été demandé aux chercheurs d'indiquer le pourcentage qui correspondait à leur degré de satisfaction par rapport à l'obtention, dans leurs Services d'information, des informations dont ils avaient besoin. Il leur était proposé une liste de cinq modalités déterminant les différents niveaux de satisfaction (100%, 75%, 50%, 25%, et moins de 25%). Pour être satisfaisant, nous considérons que ce niveau doit être supérieur ou égal à 50%.

Les résultats obtenus sont présentés dans un histogramme à la page suivante.



Histogramme 2 : le degré de satisfaction par rapport à l'obtention des informations. Les pourcentages représentent les niveaux de satisfaction.

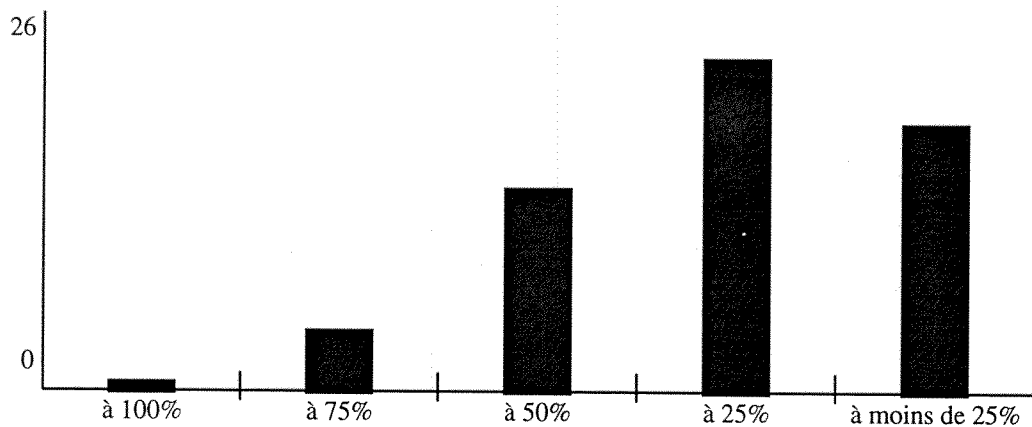
Les valeurs liées à ces niveaux de satisfaction sont les suivants :

- 4% de chercheurs sont satisfaits à 100%
- 10% de chercheurs sont satisfaits à 75%
- 31% de chercheurs sont satisfaits à 50%
- 34% de chercheurs sont satisfaits à 25%
- 15% de chercheurs sont satisfaits à moins de 25%

Ainsi, nous avons 45% de chercheurs dont les besoins informationnels sont satisfaits, et 49% de chercheurs dont les besoins ne sont pas satisfaits.

Ce sentiment d'insatisfaction apparaît plus nettement marqué en ce qui concerne les différentes attentes des chercheurs par rapport à leurs Services d'information.

En effet, on demandait aux chercheurs, dans une première question, de citer les services que, selon eux, une unité documentaire devrait leur rendre ; et la question suivante, demandait d'indiquer sur une échelle (comme ci-dessus), le degré auquel leur Service d'information leur rendait effectivement ces services. Les résultats obtenus se présentent de la manière suivante :



Histogramme 3 : le degré de satisfaction par rapport aux attentes des chercheurs. Les pourcentages représentent le niveau de satisfaction

Les valeurs liées à ces pourcentages se présentent de la manière suivante :

- 1 seul chercheur obtient les services attendus à 100%
- 7% des chercheurs obtiennent les services attendus à 75%
- 23% des chercheurs obtiennent les services attendus à 50%
- 37% des chercheurs obtiennent les services attendus à 25%
- 30% des chercheurs obtiennent les services attendus à moins de 25%

La comparaison des histogrammes 2 et 3 ci-dessus montre que le nombre de personnes satisfaites est passé de 45% dans le premier, à 31% dans le deuxième ; tandis

que parallèlement le nombre de personnes insatisfaites est passé de 49% dans le deuxième histogramme, à 67% dans le troisième.

L'accroissement du nombre de chercheurs insatisfaits dans le deuxième histogramme montre qu'au delà de la simple fourniture des informations, les chercheurs ont bien d'autres attentes concernant leurs Services d'information. Ces attentes se caractérisent essentiellement par les points ci-après :

- Avoir un personnel qualifié
pour faciliter la recherche d'informations : 43%
- Offrir de bonnes conditions de travail : 11%

Nous avons en outre évalué l'insatisfaction des chercheurs sur la base de leur statut d'une part ; et de leur domaine de recherche d'autre part.

a) Par rapport au statut¹

satisfact°/au Statut	à 100 %	à 75%	à 50%	à 25%	à moins de 25%	TOTAL
Non-réponse	1	0	1	0	1	3
Chercheur	0	2	5	7	12	26
Maître Assistant	0	1	4	10	3	18
Assistant (de recherche)	0	0	1	4	2	7
Attaché de recherche	0	2	4	4	2	12
Vacataire	0	0	1	1	1	3
TOTAL	1	5	16	26	21	69

Tableau 1: le degré de satisfaction concernant les attentes par rapport au statut des chercheurs

Le seul chercheur satisfait à 100% n'ayant pas répondu à la question relative à son statut, nous ne pouvons donc pas le catégoriser. Quant aux autres, notamment les catégories Chercheurs, Maître assistant, Attaché de recherche, numériquement ils sont satisfaits à des degrés très proches (comparer les effectifs dans les cases 75% et 50%). L'effectif trop bas de la catégorie Vacataire ne permet pas d'en dire grand chose.

Cependant, la comparaison entre les effectifs relatifs aux colonnes "à 75%" et "à 50%" d'une part ; et les colonnes "à 25%" et "à moins de 25%" d'autre part montre que

¹ Nous parlerons de la "catégorie chercheur" pour la distinguer de "chercheur", désignant tous les individus qui constituent notre échantillon.

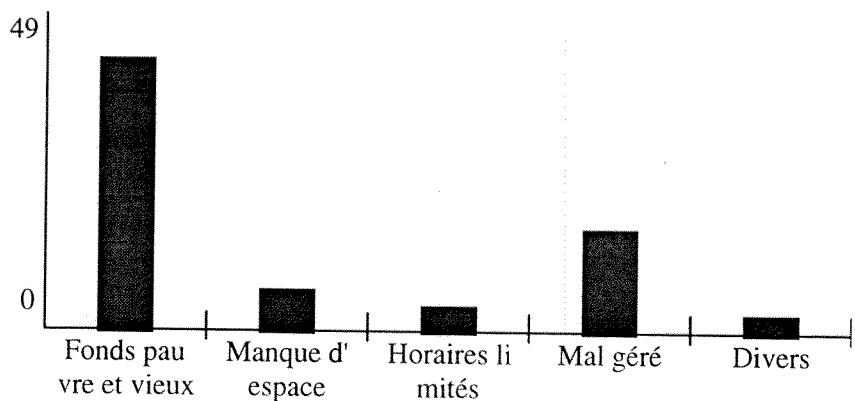
d'une manière générale, les chercheurs sont plutôt insatisfaits quant à leurs attentes concernant leurs Services d'information.

b) Par rapport au domaine de recherche

le satisfact°/au Discipline de re	à 100%	à 75%	à 50%	à 25%	à moins de 25%	TOTAL
Non-réponse	1	0	0	1	0	2
Sciences sociales	0	0	5	14	10	29
Sciences exactes et appliquées	0	5	11	11	11	38
TOTAL	1	5	16	26	21	69

Tableau 2 : croisement entre le degré de satisfaction relatif aux attentes et la discipline d'appartenance du chercheur.

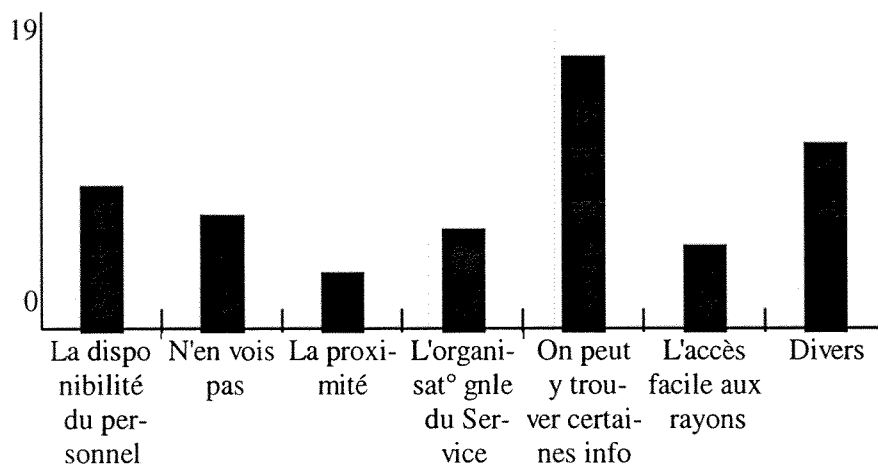
On peut remarquer que les chercheurs en sciences sociales sont nettement moins satisfaits que leurs collègues des sciences exactes. D'autre part, le rapport satisfaits / insatisfaits est largement en défaveur des satisfaits dans les sciences sociales ; tandis que dans les sciences exactes, le déséquilibre satisfaits / insatisfaits est moins prononcé. Les critiques des chercheurs sur leurs Services d'information portent sur les point suivants.



Histogramme 4 : Critiques des chercheurs concernant leurs Services d'information

"des fonds documentaires pauvres et vieux" (69%), "mal gérés" (27%), "manquent suffisamment d'espace" (11%), "des horaires d'ouverture limités" (5%).

Par contre leurs appréciations concernent les aspects suivants :



Histogramme 5 : les points positifs des Services d'information

"on peut y trouver certaines informations" (27%), "la disponibilité du personnel" (14%), l'organisation générale du service" (10%), "la facilité d'accès aux rayonnages" (8%), et "la proximité" (6%).

Ainsi, mis à part le pourcentage suffisamment élevé (69%) concernant l'obsolescence des fonds documentaires dans l'histogramme 4, les autres critiques ou appréciations représentent des pourcentages significativement bas puisqu'ils portent sur les réponses de l'ensemble de notre échantillon, excepté les deux ou quatre non réponses. Ainsi, que l'on considère les critiques ou les appréciations, le fait que ces pourcentages soient si bas pourrait signifier que les chercheurs ont peu de contacts avec leurs Services d'information pour pouvoir les juger suffisamment.

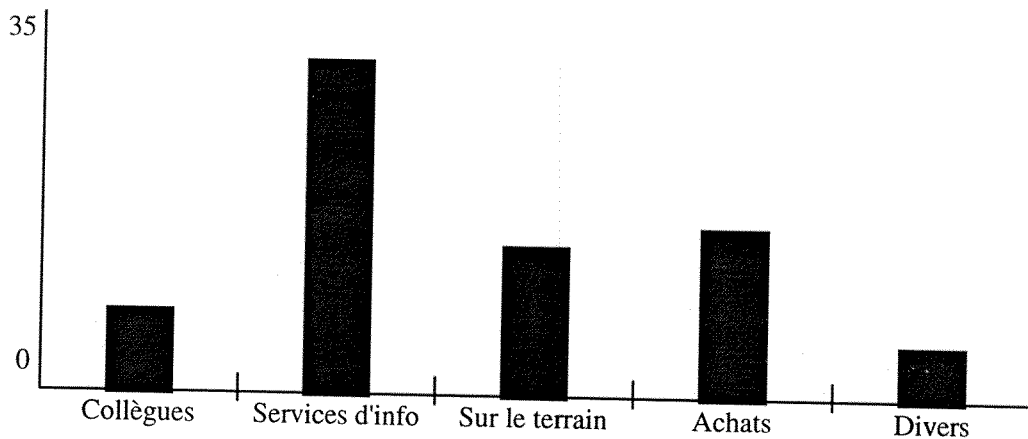
Au vu de ces résultats, on peut aussi dire que l'offre de produits¹ et services d'informations paraît très pauvre dans les Services d'information des institutions de recherche. Le prêt entre bibliothèques (PEB), la diffusion sélective des informations, les suggestions d'achats etc. sont inexistantes.

¹ CHRESSANTHIS G.A, *the cost structure and benefit impact of academic libraries at american research universities*, in "Colloque International sur l'Economie de l'information", 18,19,20 mai 1995, ENSSIB. l'auteur présente certains produits d'information.

4.4.4 Les pratiques informationnelles des chercheurs

Si la grande majorité des chercheurs ne sont pas satisfaits par leurs Services d'information, il est intéressant de voir s'ils existe d'autres moyens qui leur permettent d'avoir les informations dont ils ont besoin.

A ce sujet, on demandait aux chercheurs, à l'aide d'une question ouverte, de préciser les moyens qui leur permettaient d'obtenir plus facilement les informations. Les résultats obtenus se présentent dans l'histogramme ci-dessous.



Histogramme 6 : moyens permettant d'obtenir plus facilement les informations

Les résultats obtenus placent les Services d'information en première place avec 49% de réponses ; les achats en deuxième place avec 25% de réponses ; sur le terrain en troisième avec 23% et les collègues en quatrième avec 13%. Le total des pourcentage est supérieur à cent du fait des réponses multiples.

On peut remarquer que les abonnements ne sont pas du tout cités comme étant un moyen permettant d'obtenir facilement les informations.

Nous analysons les implications de chacun des moyens cités ci-dessus.

4.4.4.1 L'usage des Services d'information

Les Services d'information restent le moyen le plus utilisé par les chercheurs et cela, ne va pas sans susciter un certain nombre d'interrogations notamment sur la performance de la recherche scientifique.

Le fait que les chercheurs dans l'ensemble préfèrent le Service d'information ainsi que le témoigne la place qu'il occupe, alors que ces chercheurs trouvent que ces mêmes Services d'information ont des fonds documentaires "pauvres et vieux" suppose que le niveau de performance de la recherche n'est pas suffisamment élevé.

En effet, l'information que les chercheurs utilisent est incorporée, d'une manière ou d'une autre, dans le produit de leur activité (publications, communications etc.). Or, l'état obsolète des collections mis à la disposition des chercheurs par leurs Services d'information peut donner à penser que finalement, le niveau de performance, la qualité des travaux effectués par ces chercheurs devraient être analysés sous un autre point de vue. (Appréciation de la teneur scientifique, l'originalité, etc.) Cette remarque est aussi valable si l'on considère le nombre élevé de chercheurs dont les besoins informationnels sont insatisfaits car cela a des conséquences certaines sur la qualité de leurs travaux.

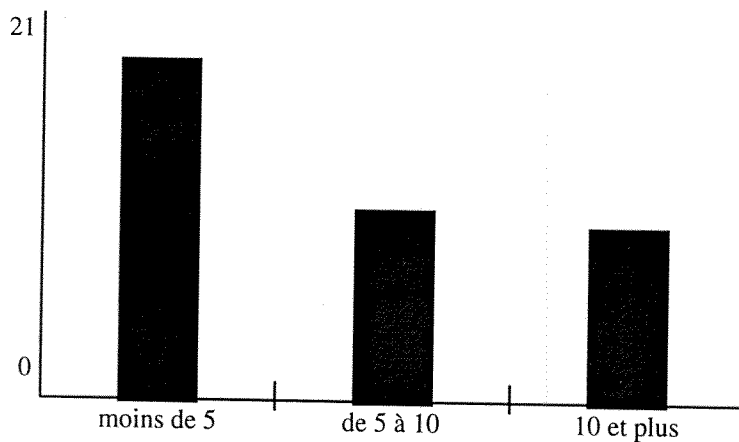
4.4.4.2 Les relations entre chercheurs

La communication entre les chercheurs, aboutissant à la constitution de ce que l'on appelle le collège invisible est généralement un phénomène répandu dans les milieux de la recherche. Ce phénomène témoigne de la dynamique même de la recherche. Or, on remarque ici que les relations interpersonnelles basées sur les échanges ou la communication des informations professionnelles ne sont pas importantes parmi les chercheurs du fait que la modalité "collègues" représente un pourcentage relativement faible 49% dans l'histogramme 1, et 13% dans l'histogramme 6 ci-dessus¹. On peut donc dire que les chercheurs travaillent d'une manière isolée les uns des autres.

¹ Rappel : l'histogramme 1 portait sur les moyens de recherche d'information.

4.4.4.3 Les achats de documents

Le volume de la documentation achetée annuellement se répartie ainsi :



Histogramme 7 : nombre de documents achetés annuellement.

30% de chercheurs achètent moins de 5 documents ;

17% de chercheurs achètent entre 5 et 10 documents ;

15% de chercheurs achètent 10 documents et plus ;

Mais 38% de chercheurs déclarent ne pas acheter du tout de documents.

Parmi les achats des chercheurs, nous avons voulu estimer, selon leur statut et leur domaine de recherche, l'importance quantitative de la documentation achetée d'une part ; et la part réservée à la littérature professionnelle d'autre part.

a) La quantité de la documentation achetée selon le statut

N ^{bre} doc achetés/ Statut	moins de 5	de 5 à 10	10 et plus	TOTAL
Chercheur	6	3	2	11
Maître Assistant	4	6	5	15
Assistant (de recherche)	3	2	2	7
Attaché de recherche	5	0	1	6
Vacataire	1	1	1	3
TOTAL	19	12	11	42

Tableau 3 : le nombre de documents achetés par rapport au statut des individus

On peut remarquer que ce sont surtout les maîtres-assistants, puis les chercheurs qui achètent le plus de documents.

b) La quantité de la documentation achetée selon le domaine de recherche

N ^{bre} doc achetés/ Discipline de recherche	moins de 5	de 5 à 10	10 et plus	TOTAL
Sciences sociales	11	6	8	25
Sciences exactes et appliquées	10	6	3	19
TOTAL	21	12	11	44

Tableau 4 : croisement du nombre de documents achetés et la discipline de recherche.

Malgré un effectif relativement supérieur concernant la modalité "10 et plus" pour les sciences sociales, on peut dire que le volume des achats se répartit de la même façon chez les chercheurs en sciences sociales et ceux des sciences exactes.

Il aurait été cependant intéressant de savoir par exemple la nature de ces achats (revues, monographies ou livres, journaux, etc.) ainsi que le domaine de la connaissance dans lequel ils s'inscrivent afin d'estimer l'usage des documents achetés par rapport à la profession. Mais ce travail qui nécessite en outre une étude plus poussée, n'était pas réalisable dans le cadre de notre étude, non seulement pour des raisons de délais, mais aussi pour des raisons conjoncturelles. Ainsi nous avons tenté d'évaluer la part réservée à la littérature professionnelle dans les achats en utilisant l'échelle des valeurs déjà utilisé plus haut. Selon le domaine de recherche nous avons obtenu les résultats suivants :

Utilité des doc ach Discipline de recherche	à 100%	à 75%	à 50%	à 25%	à moins de 25	TOTAL
Sciences sociales	9	9	6	0	0	24
Sciences exactes et appliquées	5	8	5	3	3	24
TOTAL	14	17	11	3	3	48

Tableau 7 : place accordée à la littérature professionnelle dans les achats de documents

On remarque que les chercheurs en sciences sociales consacrent plus de place aux documents d'utilité professionnelle dans leurs achats que leurs collègues des sciences

exactes. De même ils achètent relativement plus de documents que leurs collègues des sciences exactes

4.4.4.4 l'obtention des information "sur le terrain"

Le recueil des informations sur le terrain peut s'appliquer aussi bien aux sciences sociales (enquêtes, observations etc.), qu'aux sciences appliquées (expériences in situ, prélèvement sur site etc.). Mais ce moyen reste très faiblement utilisé par les chercheurs ici, 9 chercheurs pour les sciences sociales contre 5 pour les sciences exactes. (Croisement des questions 9 et 25)

On peut ainsi voir qu'en dehors des Services d'information, les autres moyens sont très faiblement utilisés par les chercheurs, tandis que les abonnements ne sont pratiquement pas cités comme étant un moyen permettant d'obtenir facilement les informations. En ce qui concerne les achats, cela pourrait s'expliquer par le faible pouvoir d'achat des chercheurs compte tenu de leur situation salariale (voir 1.2).

Cette place de choix occupée par les Services d'information peut paraître paradoxale si l'on tient compte du fait que :

a) la grande majorité des chercheurs ne sont pas satisfaits par leurs Services d'information ;

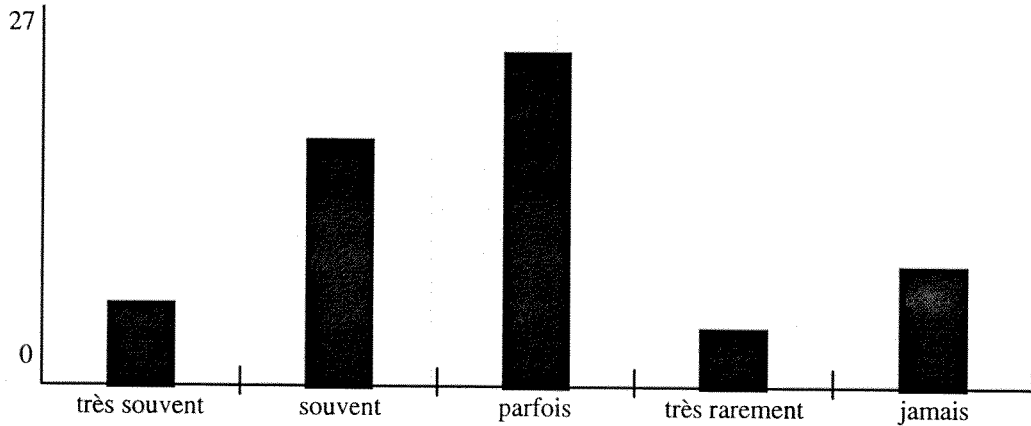
b) ces chercheurs n'ont pas une fréquentation assidue de leurs Services d'information puisque seuls 30% d'entre eux les fréquentent plusieurs fois par semaine; les autres ne les fréquentant qu'une fois par semaine (20%); une fois par quinzaine (6%) ; une fois par mois (14%); moins d'une fois par mois, (15%); tandis que 7% déclarent ne jamais fréquenter leurs Services d'information ;

c) 69% de chercheurs trouvent le fonds documentaire de leurs Services d'information "pauvre et vieux";

d) 72% préfèrent consulter les documents chez eux et seulement 21% préférant les consulter à la bibliothèque.

Cette place paradoxale au regard des faits ci-dessus pourrait s'expliquer par le fait que les chercheurs n'ont pas beaucoup de choix quant aux moyens d'accès à l'information. Financièrement, cela pourrait s'expliquer par la situation sociale que nous avons expliquée dans la première partie de notre document (notamment, plusieurs mois d'arriérés de salaires et l'inflation consécutive à la dévaluation du franc CFA).

Les chercheurs ont une utilisation cumulative des Services d'information, car ils fréquentent d'autres Services d'information en dehors de leurs institutions comme on peut le voir dans la figure suivante:



Histogramme 8 : fréquentation des autres Services d'information

10% de chercheurs les fréquentent très souvent;

28% les fréquentent souvent;

38% les fréquentent parfois

7% les fréquentent très rarement

Et 14% déclarent ne pas fréquenter d'autres Services d'information en dehors de leurs institutions.

On peut remarquer que les chercheurs ont une fréquentation importante des Services d'information hors de leurs institutions.

Parmi les autres Services d'information fréquentés par les chercheurs, celui du Centre Culturel Français occupe la première place avec 54% de réponses, ensuite viennent les Services d'information de différents ministères (23%).

Par contre, le CNDIST et la BN sont très peu fréquentés par les chercheurs avec respectivement 10% et 11% des réponses; alors que le CND et les Archives nationales ne sont pas du tout cités.

Il faut cependant dire que le Centre Culturel Français a le Service d'information le plus moderne du pays. En effet, il dispose de structures très enviables comparées à d'autres Services d'information : une grande bibliothèque, une grande salle de documentation, des fichiers informatisés, un fonds documentaire important (80 000 ouvrages) et varié, plusieurs périodiques, des salles de spectacles et d'exposition, un café etc. le tout dans des bâtiments modernes. Tous ces éléments contribuent probablement beaucoup au fait que ce Service d'information est beaucoup fréquenté par les chercheurs. Mais le caractère encyclopédique de ce Service d'information ne permet pas de dire si les chercheurs y vont pour la documentation relative à leur travail, ou pour d'autres besoins.

4.4.5 La productivité des chercheurs

Dans son projet pilote, Van HOUSE mettait en évidence l'impact des Services d'information sur le travail des chercheurs, notamment leurs publications¹. Nous avons donc évalué la productivité des chercheurs sur la base des publications qu'ils ont produites. Les résultats de notre enquête montrent que 73% des chercheurs interrogés ont déjà publié notamment des articles. La productivité des chercheurs se répartie de la manière suivante :

nbre doc publiés Statut	moins de 4	de 4 à 8	de 8 à 11	11 et plus	TOTAL
Chercheur	7	6	5	9	27
Maître Assistant	6	4	2	6	18
Assistant (de recherche)	2	4	0	2	8
Attaché de recherche	3	3	1	5	12
Vacataire	2	1	0	0	3
TOTAL	20	18	8	22	68

Tableau 5 : volume des publication par rapport au statut.

Il apparaît dans ce tableau que la catégorie Chercheurs est celle qui publie le plus, non seulement si l'on tient compte du volume total des publications, mais aussi par rapport à la fréquence de publication. Les catégories Maître assistant et attaché de recherche sont assez proche sur la distribution du volume des publications, ainsi que sur la fréquence de publication. Mais si l'on considère le volume des publications par rapport à l'ancienneté des chercheurs (tableau ci-dessous), on peut dire que le volume des publications est relativement faible.

¹ voir à ce sujet, CHRESSANTHIS, G.A. op. cit.

Statut R Ancienneté	Chercheu	Maître	Assistant	Attaché	Vacataire	TOTAL
		Assistant	(de rech	de rech		
moins de 5	6	2	2	1	2	13
de 5 à 10	12	3	1	3	1	20
10 et plus	8	13	5	8	0	34
TOTAL	26	18	8	12	3	67

Tableau 6 : le statut et l'ancienneté

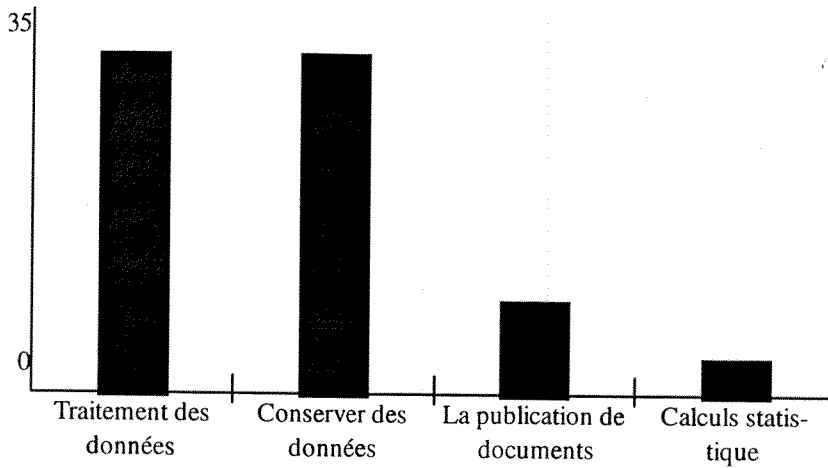
Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, une analyse qualitative des ces publications aurait été intéressante : savoir qui publie quoi, avec qui, dans quelle revue, à quel rythme, etc. Pour cela, une étude scientométrique serait nécessaire. Cet aspect, bien qu'intéressant, sort cependant du cadre strict de notre étude.

4.4.6 Les chercheurs et les nouvelles technologies

Il apparaît que les chercheurs sont très réceptifs par rapport aux nouvelles technologies et plus particulièrement l'ordinateur. Sur la question de savoir si un ordinateur leur serait utile pour leur travail, les résultats suivants ont été obtenus :

Très utile	90%
Utile	8%
Assez utile	1%

Les usages projetés de l'ordinateur par les chercheurs donnés dans l'histogramme ci-dessous.



Histogramme 7 : les projections d'usages de l'ordinateur par les chercheurs

Traitement des données	: 42%
Conserver les données	: 42%
La publication de documents	: 12%
Calculs statistiques	: 5%

4.4.7 Conclusion

Il ressort de notre enquête que les chercheurs ont de fortes attentes concernant leurs Services d'information, mais que ces derniers ne permettent pas à la grande majorité des chercheurs d'avoir les informations dont ils ont besoin pour leur travail. A ce sujet nous avons dit qu'une étude scientométrique serait utile.

On peut donc dire que les Services d'information jouent un rôle en deçà des attentes des chercheurs.

Il apparaît aussi que le Service d'information reste, paradoxalement le moyen le plus utilisé par les chercheurs, non seulement pour rechercher les informations, mais aussi le moyen par lequel ils obtiennent le plus facilement les informations dont ils ont besoin.

Les causes de cette situation nous semble être situées à trois niveaux que nous allons succinctement analyser.

a) La structure de l'économie congolaise

L'analyse de la structure de l'économie congolaise nous permet de faire les remarques suivantes :

- l'essentiel de l'économie congolaise repose sur les revenus du pétrole (redevances pétrolières versées par les firmes industrielles qui en assurent l'exploitation : ELF, AGIP etc.) qui constituent jusqu'à 80% des exportations du pays;
- la prépondérance des entreprises publiques qui connaissent une asphyxie profonde;
- l'absence ou l'insuffisance des entreprises de production des biens de consommation entraînant une dépendance presque totale du pays vis à vis de l'extérieur. La balance commerciale se caractérisant alors par un déficit chronique;
- l'absence de liens entre le domaine de la recherche scientifique et l'économie. Ce point nous paraît l'élément fondamental dans qui pourrait expliquer l'état actuel des institutions de recherche et par conséquent de leurs Services d'information. Pendant nos entretiens, certains chercheurs nous ont d'ailleurs confié qu'on pouvait fermer tous les centres de recherches au Congo, et que cela n'aurait aucun impact négatif sur l'économie du pays!

b) Le paysage informationnel congolais

L'analyse de ce paysage nous montre que les structures documentaires nationales ne fonctionnent presque pas et que par ailleurs, la volonté d'organiser les activités d'information, ainsi que la création des institutions chargées de cette tâche (DSBAD, CND, BN, AN) n'est pas venue directement des autorités nationales, mais d'un organisme étranger (l'UNESCO). Et il est frappant de constater que vingt-quatre (24) ans après cette impulsion donnée par l'UNESCO, l'action des organismes étrangers reste prédominante quant à la prise en charge des activités d'information documentaire dans le pays.

Ainsi, la création du réseau REDICA est due à la FAO (Food and Alimentary Organization), tandis que celle du REDICIST est due à l' ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) le CRDI (Centre de Recherche pour le Développement International). De même, la BIEF (Banque Internationale d'Information des Etats Francophones) grâce au protocole signé récemment (1994) avec la BN vient donner un peu de vie à cette dernière.

c) La structure de la recherche scientifique

L'analyse fonctionnelle de cette structure révèle d'une part, l'inactivité des mécanismes de contrôle et d'évaluation du travail des institutions de recherche, alors que des organes créés à cet effet existent bien; d'autre part, l'absence des organismes pouvant effectuer la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique. Or "l'érudition ne sert à rien si elle ne sert pas au plus grand nombre"¹ "

¹ LASZLO Pierre, *La vulgarisation scientifique*, P.U.F., QSI? n° 2722, 1993, p.8

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de recherche nous a permis d'estimer la place que les chercheurs accordent aux Services d'information pour la recherche des informations nécessaires à leur travail : une place de première importance. Il apparaît par ailleurs que les autres moyens de recherche d'informations sont très faiblement utilisés par ces chercheurs. Il nous a permis aussi d'apprécier le rôle que les Services d'information jouent au sein des institutions de recherche : un rôle très en deçà des attentes des chercheurs.

De l'avis général, les causes de cet échec des structures documentaires résideraient dans le manque de moyens financiers et matériels mis à la disposition des institutions de recherche par les pouvoirs publics.

Mais, notre analyse de la situation nous amène à déplacer le problème sur un autre terrain, et de le poser en d'autres termes. En effet, il ne s'agit pas en réalité de s'interroger pourquoi les Services d'information bénéficient pas de moyens matériels et financiers nécessaires ou pourquoi les Services d'information ne jouent pas leur rôle au sein des institutions de recherche. La question capitale, à notre avis devrait se poser en ces termes : comment intégrer la recherche scientifique dans le processus national de développement. Il apparaît en effet que la recherche scientifique, dans le cas du Congo, est isolée des domaines économique et social. La conséquence de cet isolement est que, l'impact de la recherche est imperceptible, tout à fait négligeable sur les différents domaines de la vie socio-économique du pays, bien que tout le monde reconnaisse le rôle déterminant de la recherche scientifique sur ces domaines.

La question principale qu'on peut dès lors se poser serait : dans quelles mesures la recherche scientifique peut-elle réellement contribuer au développement d'un pays, et plus particulièrement d'un pays en voie de développement? Si le rôle de l'information et de la recherche en tant qu'éléments déterminants dans le développement d'un pays n'est plus sujet à discussion, les conditions de validation de cette acception dans un pays en développement comme le Congo, restent un problème encore très peu étudié. Et nous considérons que c'est de la place accordée à la recherche scientifique dans le processus national de développement, que dépendra en grande partie le dynamisme des Services d'information grâce à un effet d'entraînement, basé sur la triangulaire Information-Recherche-Développement.

BIBLIOGRAPHIE

BALANTZIAN G. *L'évaluation des systèmes d'information et de communication*, Masson, Paris, 1989, 270 p

BILOMBO - BAYEKOLA *La Mémoire documentaire et la dynamique des relations documentalistes-utilisateurs*, Mémoire de licence, Université Marien Ngouabi, département des Sciences et Techniques de la Communication, Brazzaville, 1990, 54p

COADIC Yves François le, *La science de l'information*, P.U.F., Paris, 1994, QSJ? n° 2873

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, *Rapport du groupe Information et Compétitivité*, La Documentation Française, 1990, 302 p.

DEHEUVELS Paul *La Recherche scientifique*, P.U.F, Paris, 1990, QSJ? n° 781

ENGELHARD Philippe, *La recherche et la prospective comme propédeutiques du développement : l'effet miroir*, in "Mondes en développement", tome 19, n° 74, 1991, pp. 77 - 83

HOURS Bernard *La Recherche scientifique pour le développement en coopération en France : problèmes et perspectives*, in "Mondes en développement", tome 19, 1991, pp. 71-76

KOUAKOUA Ignace *L'Information documentaire et le développement : cas du Congo*. in "La Semaine Africaine", n° 1991 du jeudi 26 mai 1994, p.8

LASSY Antoine *Systèmes nationaux et réseaux nationaux d'information scientifique et technique au Congo*, Mémoire de DESS, Université des Sciences Sociales de Grenoble, université Claude Bernard Lyon 1 (Département d'Informatique et Mathématiques en Sciences Sociales), 1982, 45 p.

LASZLO Pierre *La Vulgarisation scientifique*, P.U.F., Paris, 1993, QSJ? n° 2722.

MAKOSSO Jean Félix *Contribution de l'information documentaire à la recherche phytobiologique au Congo*, Mémoire de licence, Université Marien Ngouabi (Département Sciences et Techniques de la Communication), Brazzaville, 1991, 61 p.

MANANGA Jean-Claude *L'Opportunité de la promotion des unités documentaires au Congo : cas du Centre national de documentation*, Mémoire de licence, Université Marien Ngouabi (Département des Sciences et Techniques de la Communication), Brazzaville, 1991, 44 p.

MBA-NZE J *Congo : inventaire du potentiel scientifique et technologique*, n° de série : FMR/SC/STP/87/120, UNESCO, Paris, 1987, 63 p.

MBENGUE Emmanuel *La Radio télévision congolaise : situation actuelle et perspectives*, Mémoire de licence, Université Marien Ngouabi (Département des Sciences et Techniques de la Communication), Brazzaville, 1985, 58 p.

NKOUA Lambert *La Télévision congolaise : situation actuelle et perspectives*, Mémoire de licence, Université Marien Ngouabi, (Département des Sciences et Techniques de la Communication), Brazzaville, 1988, 63 p.

SUTTER Eric *Services d'information et qualité : comment satisfaire les utilisateurs*, ADBS, Paris, 1992, 153 p.

UNESCO *Evaluation du RAMP : Activité au Burkina Faso, Congo, Mongolie, Soudan*, in "Bulletin de l'UNISIST", vol. 21, n° 2, 1993, p.28

UNESCO *Information et nouvelles technologies dans les pays en développement*, in "Bulletin de l'UNISIST", juin/septembre 1994, vol. 22, n° 2, (n° spécial)

Textes officiels

Arrêté n° 5874 du 18 juillet 1984, du Ministère des Arts et de la Recherche Scientifique, portant organisation du Centre National de Documentation

Arrêté n° 5875, du 18 juillet 1984, Ministère des Arts et de la Recherche Scientifique, portant organisation du Service des Archives Nationales

Arrêté n° 5876, du 18 juillet 1984, Ministère des Arts et de la Recherche Scientifique, portant organisation de la Bibliothèque Nationale

CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, *Moyens mis à la disposition du Ministère de la Recherche Scientifique et technique de 1979 à 1985*, 18 p.

CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, *Troisième Session du CNRST*, Brazzaville du 22 au 26 mai 1986, (Rapport de la Commission sciences humaines), 50p.

Décret n° 71 - 321, du 27 septembre 1971, Présidence de la République, portant création de la Direction Générales des services de bibliothèques, d'archives et de documentation.

Décret n° 82/842 du 16 septembre 1982, Secrétariat Général du Gouvernement, portant statut particulier du personnel de la recherche scientifique

Loi n° 22-94 du 10 août 1994, portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication

Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, *Programme d'activité de la DGRST et de ses organismes de recherche pour l'année 1993*, Brazzaville, 1993, 24p.

Entretiens

Au cours de nos recherches, nous avons eu des entretiens avec les personnes suivantes :

Directeur du CRVZ

Directeur du Centre d'Etudes Géographiques et de Production Cartographique
(CERGE)

Directeur de l'information scientifique et technique (Ministère de la
Recherche Scientifique)

Directeur de l'ORSTOM au Congo

Chef des programmes de la Télévision congolaise

Chef du Services des entrées de la Bibliothèque universitaire

Chef du Service de la Bibliothèque Nationale

Chef du Service des Archives Nationales

Coordonateur du REDICIST

Responsable du Centre National de Documentation

Les Chercheurs

Place et rôle des Services d'information dans la conduite de la recherche au Congo

1994 - 1995

1. Sexe : ☐ 1. masculin ☐ 2. féminin

2. Age

La réponse doit être comprise entre 20 et 90.

3. Lieu d'habitation

4. Vivez-vous maritalement? ☐ 1. oui ☐ 2. non

5. Nombre d' enfants à charge:

La réponse doit être comprise entre 0 et 9.

6. Niveau des revenus mensuels (en milliers de francs CFA)

☐ 1. 50 à 100 ☐ 2. 101 à 150 ☐ 3. 151 à 200 ☐ 4. 201 à 250
☐ 5. 251 à 300 ☐ 6. 301 à 350 ☐ 7. 351 à 400 ☐ 8. 401 à 450
☐ 9. 451 à 500 ☐ 10. 501 à 550 ☐ 11. 551 à 600 ☐ 12. 601 à 650
☐ 13. plus de 650

7. Avez-vous un moyen de locomotion? ☐ 1. oui ☐ 2. non

8. Lequel? ☐ 1. voiture ☐ 2. motocycle ☐ 3. vélo

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases (2 au maximum)

9. Quelle est votre spécialité (discipline d'étude)? :

10. Niveau en anglais ☐ 1. excellent ☐ 2. bon ☐ 3. moyen
☐ 4. médiocre ☐ 5. nul

11. Existe-t-il un service de traduction dans votre Institution? ☐ 1. oui ☐ 2. non

12. Nom de votre Institution:

☐ 1. CRVZ ☐ 2. CERGEC ☐ 3. CRIPT ☐ 4. UMNG
☐ 5. ORSTOM ☐ 6. CERVE ☐ 7. Projet Mayombe

13. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette Institution?

La réponse doit être comprise entre 0 et 15.

14. Quel est votre statut?

15. En quoi consiste votre travail?

16. Faites-vous partie d'un groupe de recherche ou d'une association savante?

☐ 1. oui ☐ 2. non

17. Le ou lesquels? :

18. Quelles sont, selon vous, les raisons qui peuvent vous amener à faire la recherche des informations? :

19. Pensez-vous que la recherche scientifique est nécessaire pour le développement socio-économique du Congo?

- ☐ 1. nécessaire ☐ 2. assez nécessaire
☐ 3. pas assez nécessaire ☐ 4. pas du tout nécessaire

20. Pourquoi?

21. Travaillez-vous actuellement sur un projet ou programme de recherche?

- ☐ 1. oui ☐ 2. non

22. Pour l'accomplissement de votre travail, la recherche des informations est-elle:

- ☐ 1. pas du tout nécessaire ☐ 2. assez nécessaire ☐ 3. nécessaire

23. De quels genres d'informations avez-vous besoin pour l'accomplissement de votre travail?

...
.....

24. Par quel(s) moyen(s) obtenez-vous ces informations?

- ☐ 1. par des collègues ☐ 2. par des services d'information
☐ 3. par des achats de documents ☐ 4. par des abonnements ☐ 5. autres moyens

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases

25. Quels sont, d'après vous, les moyens qui vous permettent d'obtenir plus facilement ces informations?.....

26. Quelle place occupe la recherche documentaire parmi vos moyens de recherche d'information?

- ☐ 1. première ☐ 2. deuxième ☐ 3. troisième ☐ 4. quatrième

27. A quel moment d'un projet de recherche effectuez-vous la recherche documentaire?

- ☐ 1. au début ☐ 2. tout au long ☐ 3. à la fin

28. Fréquentez-vous le service d'information de votre Institution :

- ☐ 1. plusieurs fois par semaine ☐ 2. 1 fois/semaine ☐ 3. 1 fois/quinzaine
☐ 4. 1 fois/mois ☐ 5. moins d'1 fois/mois ☐ 6. jamais

29. Est-ce vous même qui cherchez les documents sur les rayonnages?

- ☐ 1. très souvent ☐ 2. souvent ☐ 3. parfois ☐ 4. très rarement! ☐ 5. jamais

30. Préférez-vous consulter les documents sur place ou chez vous?

- ☐ 1. sur place ☐ 2. chez vous

31. Pourquoi?

32. Trouvez-vous facilement les documents quand vous cherchez vous-même?

- ☐ 1. très facilement ☐ 2. facilement ☐ 3. assez facilement
☐ 4. difficilement ☐ 5. très difficilement

33. Quels genres de documents consultez-vous souvent?

- ☐ 1. rapports ☐ 2. études ☐ 3. livres
☐ 4. revues ☐ 5. journaux ☐ 6. autres

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases

34. Trouvez-vous les informations dont vous avez besoin dans le Service d'information :

- ☐ 1. à 100% ☐ 2. à 75% ☐ 3. à 50% ☐ 4. à 25% ☐ 5. à moins de 25%

35. Quels sont les points positifs de votre Service d'information?

36. Quels en sont les points négatifs?.....

37. Quels sont, selon vous, les services qu'un Service d'information devrait vous rendre?

38. Votre Service d'information vous rend-il ces services :

- ☐ 1. à 100% ☐ 2. à 75% ☐ 3. à 50% ☐ 4. à 25% ☐ 5. à moins de 25%

39. Pensez-vous qu'un Service d'information est important pour votre Institution?

- ☐ 1. très important ☐ 2. important ☐ 3. assez important
☐ 4. pas assez important ☐ 5. pas du tout important

40. Pourquoi?.....

41. Quels sont les services que vous rendent les personnes qui travaillent au Service d'information?

42. Fréquentez-vous d'autres Services d'information en dehors de celui de votre Institution?

- ☐ 1. très souvent ☐ 2. souvent ☐ 3. parfois ☐ 4. très rarement ☐ 5. jamais

43. Le ou lesquels?

44. Pourquoi?

45. Etes-vous abonné à des : ☐ 1. revues ☐ 2. journaux ☐ 3. autres.....

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases (2 au maximum)

46. Donnez leurs titres

47. Combien de documents achetez-vous par an?

La réponse doit être comprise entre 0 et 30.

48. Est-ce des documents relatifs à votre profession :

- ☐ 1. à 100% ☐ 2. à 75% ☐ 3. à 50%
☐ 4. à 25% ☐ 5. à moins de 25%

49. Faites-vous des photocopies de documents?

☐ 1. très souvent ☐ 2. souvent ☐ 3. parfois ☐ 4. très rarement ☐ 5. jamais

50. Pourquoi?

51. Avez-vous une bibliothèque personnelle chez vous? ☐ 1. oui ☐ 2. non

52. Avez-vous un ordinateur? ☐ 1. Chez vous ☐ 2. au travail ☐ 3. pas d'ordinateur

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases (2 au maximum)

53. Pensez-vous qu'un ordinateur vous serait utile pour votre travail?

☐ 1. très utile ☐ 2. utile ☐ 3. assez utile ☐ 4. pas du tout utile

54. A quoi vous servirait-il?

55. Avez-vous déjà publié : ☐ 1. des articles ☐ 2. des livres

Indiquez les réponses en cochant une ou plusieurs cases

56. Combien?

La réponse doit être comprise entre 0 et 30.

57. Quelles sont vos principales occupations en dehors de vos heures de travail

.....

58. Quelles sont vos distractions préférées?

.....

.....

.....



BOIRDEIREAU DE SAISIE

1- NODOC

COTE	2						
DOC.SPECIF.	3	A	M	C			
DOC.GENER	4	M	C	S			

6-Type bibliographique

B	Monographie	H	Enreg.sonore
C	Norme	J	Périodique
D	Dessin	P	Brevet
F	Film	R	Rapport
G	Carte/Atlas	T	Sup.informatiq

7- Indicateur bibliographique

K	Réunion	Z	Bibliographie
L	Dictionnaire	Y	Carte incluse
N	Données numériques	E	Résumé
U	Thèse	V	Non convention.
W	Législation	R	Synthèse bibliogr.

Auteur	8	
Collectivité- Auteur	9	
Titre Original	10	
Titre Traduit	11	

Auteur Doc.gén.	12	
Collectivité- Auteur Doc.génér.	13	
Titre Original Doc.génér.	14	
Titre de la série	15	
Vol. & N° de la série	16	
Langue du document	18	Langue du Résumé
		19

	Nom éditeur	20				
	Ville édition	21				
	Date édition	23		Année édition	24	
	Pagination et Notes	25				
	Titre Projet	26				
	Montant Projet	27				
	Diplôme	28				
	Titre Réunion	29				
	Lieu Réunion	30		Date	32	

D E S C R I P T I O N D U C O N T E N U	Code AGRIS	36				
	Code IPC Brevet	37				
	Descripteurs	38				
	Descripteurs proposés	39				
	Résumé	40				

DOCUMENTALISTE	VERIFICATEUR	DATE DE SAISIE
----------------	--------------	----------------

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8022558